

CORNIMONT

Infos



Bulletin Municipal
Numéro 67
Mai 2022





Édito	p.2
CCHV	p.3 à 6
Budget	p.7 à 12
Actualités	p.12 à 14
Travaux	p.15 à 20
Urbanisme	p.20 à 21
Environnement	p.21 à 26
Jeunesse	p.26 à 28
ECSP	p.29 à 31
Animations	p.31 à 35
Infirmités pratiques	p.36
Économie.....	p.37
Hommages.....	p.38
État civil.....	p.39

Directeur de la publication :

Marie-Jo CLÉMENT

Rédaction : Mairie de Cornimont

Stéphanie TIHAY - Frédéric CARLIER

Marie-Josée FRANÇOIS - Jean-Claude GRAU

Conception, mise en page et impression :

Imprimerie L'ORMONT à Saint-Dié des Vosges

Crédit photos :

Couverture : Alice BERTRAND-GÉHIN, Éric BROLIS, Jean-Marie MOUGIN, Jérôme GURY.

Autres : ECSP, Michel LAURENT, Ghislain BOURQUIN, les associations de Cornimont, les familles de défunts, les services de la Mairie, la CCHV, les artistes des animations d'été.

La Mairie est ouverte

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30,

le vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

Madame, Monsieur,

Chères Cousehettes, chers Cousehets,

Après avoir vécu deux années bien agitées et compliquées suite à la pandémie liée à la COVID-19, nous pensions vivre un printemps levé de toute contrainte. Mais qui aurait pu imaginer les événements dramatiques qui viennent endeuiller tout un pays à quelques centaines de kilomètres de chez nous, aux portes de l'Europe ? L'UKRAINE et son peuple subissent les bombardements et toutes les horreurs qui vont de pair avec ce conflit.

Nous sommes au 21ème siècle, mais le spectre de la guerre que nous imaginions éloigné de notre pays réapparaît sournoisement. Pourtant, dans ces moments difficiles, il est essentiel de garder espoir, ne pas se laisser envahir par des émotions négatives. Il est préférable de semer autour de nous des graines qui propagent le bien comme la solidarité, la bienveillance et l'empathie.

Tout un élan de générosité s'est traduit rapidement. Je tiens à remercier les personnes qui à titre personnel ou au travers des associations ont contribué à venir en aide aux plus démunis. Certains d'entre vous n'ont pas hésité à se déplacer aux portes de ce pays meurtri pour apporter de l'aide.

Dans notre village, la vie poursuit son cours et vous découvrirez au travers de ce bulletin tout ce qui anime notre cité. Les projets annoncés il y a quelques mois prennent forme et certains d'entre eux aboutissent enfin.

En avril dernier, les services administratifs de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges (CCHV) et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement La Bresse/Cornimont (SIA) se sont installés dans des locaux totalement rénovés au 24 rue de la 3^{ème} DIA. La salle des fêtes retrouve petit à petit son utilité.

L'acquisition de la turbine hydroélectrique est effective depuis le 9 février dernier et les travaux liés à la renaturation du site vont suivre.

Le monument de Notre Dame de La Paix est refait à neuf. Il reste encore quelques menus travaux à réaliser dont l'éclairage et l'aménagement des abords. Merci aux donateurs qui se sont engagés par le biais de la Fondation du Patrimoine ou des actions menées par les associations et les commerçants locaux.

D'autres projets fleurissent au gré du temps et des opportunités. Il est important de préserver l'attractivité du village et parfois de s'engager sur des dossiers atypiques qui peuvent porter leurs fruits à long terme.

L'été approche à grands pas. Les animations vont reprendre doucement à l'amphithéâtre et plusieurs manifestations festives seront organisées par les associations. Le Festival des Arts Mélangés porté par la Communauté de Communes favorise les rencontres et la découverte du territoire au travers d'animations très variées. Il se déroulera du 4 au 12 juin sur le thème « Écllosion de culture printanière » avec bien des surprises fort agréables.

J'adresse un grand merci à celles et ceux qui s'investissent pour nous faire oublier les soucis du quotidien ou simplement rendre la ville agréable.

Pour terminer, l'année 2022 est une année d'élections ; nous avons la chance de pouvoir nous exprimer par notre vote. N'ignorons pas ces rendez-vous démocratiques, chaque voix compte quel que soit le résultat !

En espérant que la situation mondiale s'améliore et que chacun trouve son équilibre, je vous souhaite de passer un printemps ensoleillé et par avance, d'agréables vacances.

Bien chaleureusement

Marie-Jo CLÉMENT

La Communauté de Communes des Hautes-Vosges

**HAUTES
VOSGES**
communauté
de communes

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes des Hautes-Vosges a modifié son périmètre qui comporte désormais 14 communes : Basse-sur-le-Rupt, Cleurie, Cornimont, Gerbamont, La Bresse, La Forge, Le Syndicat, Rochesson, Sapois, Saulxures-sur-Moselotte, Tendon, Thiéfosse, Vagney et Ventron. Le siège est installé à Cornimont, au 24 rue de la 3^{ème} DIA. Le numéro de téléphone reste inchangé : 03 29 24 02 88.

Horaires accueil téléphonique et physique : de 8h30 à 12h du lundi au vendredi.

Adresse mail : contact@cchautesvosges.fr

Site internet : www.cchautesvosges.fr



Bureau accueil de la CCHV

QUELQUES INFOS PRATIQUES

LES DÉCHETS :

LES DEUX DÉCHÈTERIES DE LA CCHV

SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE

Déchèterie de Blanfin
1616, route de Malpré
06 70 09 92 23

LA BRESSE

Déchèterie de Niachamp
Route de Niachamp
06 70 50 42 78

HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE DE SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE (FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS)

	Été Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Hiver Du 1 ^{er} nov. au 31 mars
Lundi	8h30 - 12h00	8h30 - 12h00
Mardi	14h00 - 18h00	14h00 - 17h00
Mercredi	14h00 - 18h00	14h00 - 17h00
Jeudi	8h30 - 12h00 14h00 - 18h00	8h30 - 12h 14h00 - 17h00
Vendredi	8h30 - 12h00 14h00 - 18h00	8h30 - 12h00 14h00 - 17h00
Samedi	8h30 - 12h00 14h00 - 18h30	8h30 - 12h00 14h00 - 17h00

HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE DE LA BRESSE (FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS)

	Été Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Hiver Du 1 ^{er} nov. au 31 mars
Lundi	14h00 - 18h00	14h00 - 17h00
Mardi	8h30 - 12h00	8h30 - 12h00
Mercredi	8h30 - 12h00 14h00 - 18h00	8h30 - 12h00 14h00 - 17h00
Jeudi	fermé	fermé
Vendredi	8h30 - 12h00 14h00 - 18h00	8h30 - 12h00 14h00 - 17h00
Samedi	8h30 - 12h00 14h00 - 18h30	8h30 - 12h00 14h00 - 17h00

Les déchets acceptés à la déchèterie :

- **Métaux (fer, acier et aluminium) :** tôles, vélos, grillages, gouttières, tondeuses, etc.
- **Emballages en métal :** canettes, boîtes de conserve, aérosols non toxiques (chantilly, laque...), couvercles métalliques
- **Déchets verts :** pelouse, feuillages, déchets de jardin, cendres froides, sciures, branches, tailles de haies
- **Bois :** planches, poutres, huisseries sans vitre (bois traité autoclave interdit)
- **Déchets du quotidien :** capsules de café (en aluminium), piles, cartouches d'imprimante (jet d'encre et laser), ampoules basse consommation, huiles de friture, huiles alimentaires, radiographies médicales, vaisselle cassée (gravats)
- **Textiles (usés mais non souillés) :** linge, vêtements, peluches, chaussures, maroquinerie
- **Déchets d'équipement électronique et électronique (DEEE) :** télévisions, ordinateurs, imprimantes, lecteur DVD, magnétoscopes, chaînes Hi-Fi, caméscopes, téléphones, aspirateurs, radiateurs, jouets pour enfants électriques, petit électroménager et gros électroménager de cuisine (froid et hors-froid)
- **Automobile :** huiles de vidange, bidons de vidange, filtres à huile, batteries, pneus
- **Bâtiment :** gravats, briques, ardoises, tuiles, parpaings béton, céramique, faïences, poteaux en ciment, plâtres (simples ou complexes), shingle (revêtement en goudron), vitres
- **Petit et gros mobilier :** matelas, sommiers, meubles en bois, mobilier de jardin (y compris en plastique), fauteuils, tables, chaises
- **Papier-carton :** cartons propres (sans polystyrène, sans plastique d'emballage), journaux-magazines-revues, (sans film plastique), prospectus, enveloppes
- **Verre :** bouteilles vides, pots et bocaux vides (sans couvercle)
- **Déchets toxiques :** tout acide (chlorhydrique, détartrant, batterie), bases (soude, ammoniacale, lessives), solides pâteux (peintures, vernis, cire, colle, mastic, cosmétiques), solvants (diluants, détachants, white spirit, essence, gazole), comburants (chlorate de soude, eau oxygénée, produits de piscine comburants), phytosanitaires (insecticides, désherbants, traitements des jardins), tout aérosol avec des produits toxiques (peinture, dissolvants, colles...), déchets à risques infectieux (aiguilles de seringues), emballages souillés (pots de peinture, bidons de produits toxiques)
- **Incinérables :** bâches souillées, moquettes, plastiques rigides (tuyaux, canalisations, menuiseries, caisses plastiques, pots de fleurs, etc.), plastiques souples (films souples transparents, films souples opaques, films à bulles...), polystyrène, ampoules à incandescence.

Le contenu de la benne « tout venant » ou « incinérables » est destiné à être brûlé à l'usine d'incinération de Rambervillers. Pour pouvoir être introduits dans les fours, les objets déposés dans la benne ne doivent pas dépasser une longueur d'un mètre et un diamètre de 30 centimètres. Vous êtes priés de débiter vos déchets avant le dépôt à la déchèterie.

LES ENCOMBRANTS

La CCHV propose une collecte d'encombrants à domicile, sur inscription téléphonique.

Les personnes ne disposant pas de véhicules ou d'un véhicule trop petit peuvent ainsi évacuer leurs objets en toute simplicité.

QUELS OBJETS SONT ACCEPTÉS ?

- **Mobilier d'ameublement :** chaise, table, sommier et lit, armoire démontée, cuisine, canapé, bureau, salon de jardin, etc.
- **Gros électroménager :** cuisinière, réfrigérateur, congélateur, etc.
- **Les déchets divers, volumineux ou encombrants :** vélo, poussette ou landau, outil thermique, radiateur électriques, tondeuse, etc.

Cette liste est non exhaustive.

Les déchets de construction, et plus globalement ceux accrochés au bâti du domicile, ne rentrent pas dans le cadre de cette collecte.



COMMENT DEMANDER UN ENLÈVEMENT ?

- Par téléphone en appelant le **03 29 24 02 88** (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h). Lors de mon appel, l'opérateur valide la liste des objets qui seront collectés.
- Le collecteur rappelle dans les 20 jours pour fixer une date d'enlèvement dans le mois qui suit.
- La veille de la collecte ou à 6h00 du matin au plus tard, les objets encombrants doivent être déposés devant le domicile, sur le domaine public (trottoir ou bord de route).

Seuls les déchets encombrants enregistrés lors de l'appel seront enlevés.

BON À SAVOIR

- Service gratuit mis en place par la CCHV, en partenariat avec l'association L'ABRI
- Réservé aux particuliers
- Volume maxi par enlèvement : 2 m³ ou 400 kg
- Poids maxi par objet : 100 kg
- 2 enlèvements par an et par foyer
- Lors de l'achat d'un électroménager ou d'un meuble neuf, la reprise de l'ancien équipement peut être proposée par le commerçant.

Déchets lors des manifestations

Les associations sont soumises à des obligations environnementales lors des manifestations qu'elles organisent, notamment le tri des déchets.

- Pour la gestion de leurs déchets, les associations sont invitées à remplir un formulaire à demander au 03 29 24 02 88 et à renvoyer à la CCHV afin de réserver des bacs de collecte ou des supports "trois flux" pour les déchets recyclables et non recyclables.
- Les modalités de prêt du matériel et d'évacuation des déchets seront à déterminer avec le service déchets qui accompagnera les associations dans leur démarche.

Comment réduire vos déchets ?

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, ou celui que l'on peut gérer soi-même.

UNE MÉTHODE POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS : LE COMPOSTAGE

Le compostage est un excellent moyen pour réduire le volume et le poids de votre poubelle d'ordures ménagères, tout en valorisant les déchets biodégradables de votre ménage. Vous obtiendrez, en suivant quelques règles précises, un compost de qualité qui vous servira d'engrais naturel.

La Communauté de Communes des Hautes-Vosges s'est engagée dans un programme de réduction des déchets ménagers en aidant financièrement les usagers pour l'acquisition d'un composteur.



NOUVEAU

Si vous ne disposez pas d'une surface en extérieur pour installer un composteur, des lombricomposteurs sont désormais disponibles.

Pour bénéficier d'un tarif préférentiel, il suffit de remplir le bon de commande (à demander au 03 29 24 02 88) et de vous rendre directement à la déchèterie de Saulxures-sur-Moselotte pour retirer votre équipement.

La facture du composteur ou du lombricomposteur sera envoyée ultérieurement au domicile.

LE TOURISME

LA TAXE DE SÉJOUR :

La taxe de séjour est destinée à favoriser le développement touristique du territoire et elle est principalement dédiée au financement des actions de promotion. Son produit est reversé à l'Office de Tourisme Intercommunal des Hautes-Vosges et au Conseil Départemental des Vosges.

La taxe de séjour est collectée par l'hébergeur, selon le tarif applicable, auprès des locataires.



PLATEFORME DE TÉLÉDÉCLARATION DE LA TAXE DE SÉJOUR

Une plateforme de télédéclaration est mise à disposition des hébergeurs pour déclarer et reverser la taxe de séjour selon les modalités votées par la CCHV : <https://taxe.3douest.com/cchautvosges.php>

Il existe 4 types d'exonération :

- les personnes mineures (moins de 18 ans) ;
- les personnes titulaires d'un contrat saisonnier employées sur le territoire de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges ;
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 1,00 € par nuit.

Différentes périodes ont été définies pour le reversement de la taxe de séjour :

- Pour les hôtels : chaque mois
- Pour tout autre type d'hébergement : tous les 6 mois (en avril pour la période du 1^{er} octobre au 31 mars et en octobre pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre).

Vous pourrez obtenir tous les renseignements sur les différents tarifs et les registres de déclaration auprès de la CCHV au 03 29 27 16 71 ou par courriel : taxedesejour@cchautvosges.fr

ENREGISTREMENT D'UN HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Lors de la mise en location d'un meublé de tourisme ou d'une chambre d'hôtes, une déclaration doit être complétée auprès de la mairie où se situe le bien, soit :

- par internet via le formulaire en ligne du portail « Service Public »,
- depuis la plateforme de télédéclaration « 3D Ouest ». Si vous n'avez pas encore de compte hébergeur et que vous souhaitez créer vous-même votre espace, allez sur la rubrique « Pas encore de compte ? », puis « Création d'un nouveau compte ». Un document Cerfa prérempli sera généré au format PDF (à transmettre à la mairie concernée),
- par papier, en vous rendant directement en mairie et en complétant le « Cerfa 14004*04 » (meublé de tourisme) ou le « Cerfa 13566*03 » (chambre d'hôte).



Les finances de la Commune pour l'année 2022

1. PRÉAMBULE

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une commune. Il doit être adopté chaque année par le conseil municipal avant le 15 avril (30 avril pour les années de renouvellement de l'assemblée), puis transmis au Préfet dans les 15 jours. Le Maire est alors autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites à ce budget pour l'année civile concernée.

La commune de Cornimont gère un **budget principal**, celui de la commune, ainsi que **neuf budgets annexes** :

- Le budget de l'eau,
- Le budget de la forêt,
- Les deux budgets des turbines du Bâs et de Travexin,
- Le budget de la régie de chauffage urbain,
- Le budget de la maison de santé,
- Les trois budgets des lotissements du Daval, du Gros Chêne et du Plein Soleil.

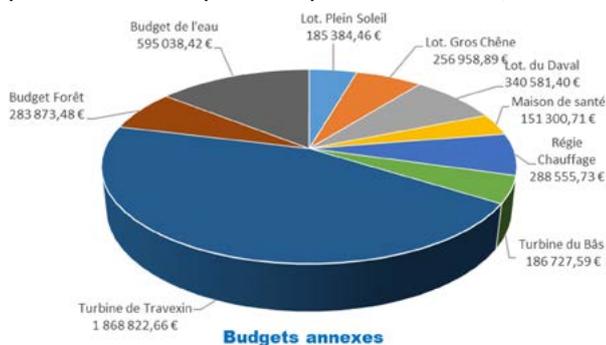
Chaque budget est composé de deux sections, celles-ci devant être présentées en équilibre (recettes = dépenses) :

- La section de fonctionnement qui retrace essentiellement les dépenses et les recettes de gestion courante,
- La section d'investissement qui retrace les dépenses et les recettes d'équipement et de financement.

Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors du précédent conseil municipal (cf. compte-rendu du conseil municipal du 17 février 2022), débat n'étant plus obligatoire pour notre commune (population inférieure à 3 500 habitants), mais que nous maintenons afin de

conserver ce temps de réflexion et de dialogue entre les élus avant d'engager la construction du budget primitif. Le budget principal de la commune ainsi que ses neuf budgets annexes ont été adoptés lors du conseil municipal du 25 mars 2022 pour un montant total, tous budgets confondus, de 13 060 618,87 € (5 525 601,96 € pour les sections de fonctionnement et 7 535 016,91 € pour les sections d'investissement).

La capacité d'autofinancement pour l'année 2022 pour le budget communal devrait être de **660 000,00 €** et les investissements devraient s'élever pour cette année 2022 à un montant total de **4 865 850,00 €** (dont 4 706 260,00 € d'investissements réels), avec une prévision d'un emprunt d'équilibre de 43 384,26 €.



Budget communal 2022

2. LE BUDGET COMMUNAL

Les dépenses de fonctionnement

Hors dépenses imprévues, les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2022 s'élèvent à 3 293 165 € contre 3 147 893 € lors du précédent budget, soit une augmentation de 4,61 %.

Les charges à caractère général (électricité, chauffage, entretien des voiries, des bâtiments, des

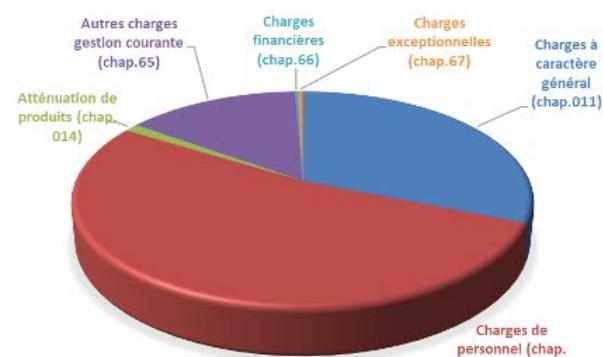
Dépenses réelles de fonctionnement en € (hors dépenses imprévues)	BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2022/2021	Structure BP 2022
Charges à caractère général (chap.011)	993 839	1 027 331	3,37%	31,20%
- achat matières et fournitures	501 629	542 759	8,20%	16,48%
- services et prestations extérieures	47 900	45 900	-4,18%	1,39%
- entretien, réparations, maintenances	261 700	269 500	2,98%	8,18%
- assurances	22 000	24 950	13,41%	0,76%
- Autres charges à caractère général	160 610	144 223	-10,20%	4,38%
Charges de personnel (chap. 012)	1 660 484	1 732 984	4,37%	52,62%
Atténuation de produits (chap. 014)	39 000	39 000	0,00%	1,18%
Autres charges gestion courante (chap.65)	432 670	472 850	9,29%	14,36%
- Indemnité élus + cotisations + formations	90 500	91 500	1,10%	2,78%
- SDIS (pompiers), organismes de regroup., CCAS	131 200	128 600	-1,98%	3,91%
- Subventions versées aux associations	171 000	172 000	0,58%	5,22%
- Subventions budgets annexes	36 470	78 250	114,56%	2,38%
- Autres charges de gestion	3 500	2 500	-28,57%	0,08%
Charges financières (chap.66)	9 300	8 400	-9,68%	0,26%
Charges exceptionnelles (chap.67)	12 600	12 600	0,00%	0,38%
Total dépenses de gestion	3 125 993	3 272 165	4,68%	99,36%
Total dépenses réelles de fonctionnement	3 147 893	3 293 165	4,61%	100,00%
Dépenses imprévues	50 000	50 000		
Dépenses d'ordre	216 000	228 700		
Virement à la section d'investissement	457 619	465 661		
Total dépenses de fonctionnement	3 871 512	4 037 526		

véhicules, etc.) s'élèvent à 1 027 331 € et représentent 31,20 % des dépenses réelles de fonctionnement, en augmentation de 3,37 %. Cette hausse de 33 000,00 € correspond à l'anticipation du surcoût des énergies.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 1 732 984 €, en hausse de 4,37 % (soit + 71 000 €). Ce surcoût correspond essentiellement à l'embauche d'un contrat de Volontaire Territorial Administratif (1,7 %), la réforme indiciaire des personnels de catégorie C (1 %), une embauche pour anticipation d'un départ en retraite (0,7 %) et des provisions pour des éventuels remplacements maladie (0,9 %).

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 472 850 € et sont en hausse d'environ 40 000 €. Ce poste regroupe notamment la participation au SDIS (pompiers), les subventions versées, les indemnités des élus et les subventions à destination des budgets des trois lotissements (dont + 70 000 € à destination du budget turbine de Travexin et - 28 000 € à destination du budget lotissement du Daval).

Les atténuations de produits, charges financières et exceptionnelles sont en légère diminution avec respectivement 39 000 €, 8 400 € et 12 600 €.



RÉPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement du budget 2022 devraient s'élever à 3 951 674 € contre 3 811 182 € en 2021, soit une hausse de 3,69 %.

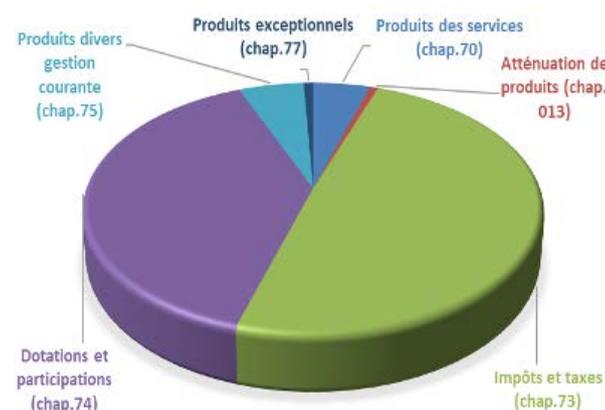
Les produits des services (vente de prestations communales : cantine, garderie, chasse, mise à disposition de personnel, etc.) sont en hausse de 24 000 € (+ 7 000 € de loyer TDF, + 8 000 € de mise à disposition de personnel pour la turbine de Travexin et + 10 000 € de refacturation pour l'entretien des locaux de la CCHV).

Les impôts et taxes s'élèvent à 1 948 079 € (principales recettes de fonctionnement) et représentent 49,30 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles sont budgétées au vu des données transmises via le « Cerfa 1259Com » (état relatif aux taux d'imposition des taxes directes locales) et de l'anticipation de l'attribution de compensation de la CCHV, suite à la mise en place de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique).

Après la suppression de la taxe d'habitation en 2021 et des ajustements en 2022 (notamment le coefficient correcteur), l'année 2022 sera à nouveau marquée par une modification fiscale importante pour la commune de Cornimont. En effet, la Communauté de Communes des Hautes-Vosges a décidé d'adopter la Fiscalité Professionnelle Unique. Dans ce cadre, l'ensemble des impôts dits « économiques » revient à l'EPCI (et notamment le vote du taux d'imposition pour la Cotisation Foncière des Entreprises). En contrepartie de cette perte fiscale et après évaluation des charges transférées par

Recettes réelles de fonctionnement en €	BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2022/2021	Structure BP 2022
Produits des services (chap.70)	163 800	187 516	14,48%	4,75%
- redevances	92 900	97 800	5,27%	2,47%
- mise à disposition de personnel	38 000	56 816	49,52%	1,44%
- autres produits	32 900	32 900	0,00%	0,83%
Atténuation de produits (chap. 013)	25 000	25 000	0,00%	0,63%
Impôts et taxes (chap.73)	1 897 079	1 948 079	2,69%	49,30%
- Taxes habitation, foncières, CFE	1 524 142	1 446 471	-5,10%	36,60%
- CVAE	107 514	-	-100,00%	0,00%
- TASCUM	25 719	-	-100,00%	0,00%
- Fiscalité reversée FPU	-	270 379		6,84%
- FNGIR	44 729	44 729	0,00%	1,13%
- Autres produits fiscaux	194 975	186 500	-4,35%	4,72%
Dotations et participations (chap.74)	1 565 997	1 547 807	-1,16%	39,17%
- Dotation Globale de fonctionnement	810 452	810 452	0,00%	20,51%
- Dotation solidarité rurale	438 000	456 000	4,11%	11,54%
- Dotations péréquation	63 000	59 000	-6,35%	1,49%
- Autres participations / dotations	254 545	222 355	-12,65%	5,63%
Produits divers gestion courante (chap.75)	128 300	212 267	65,45%	5,37%
- Locations immobilières	77 800	96 767	24,38%	2,45%
- Reversement excédents budgets annexes	50 000	115 000	130,00%	2,91%
- Autres	500	500	0,00%	0,01%
Produits financiers (chap.76)	5	5	0,00%	0,00%
Produits exceptionnels (chap.77)	31 000	31 000	0,00%	0,78%
Total recettes de gestion	3 780 177	3 920 669	3,72%	99,22%
Total recettes réelles de fonctionnement	3 811 182	3 951 674	3,69%	100,00%
Recettes d'ordre	40 700	40 000		
Report excédent n-1	19 630	45 851		
Total recettes de fonctionnement	3 871 512	4 037 526		

la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), la CCHV répartira les fonds collectés entre ses communes membres.



RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'autonomie fiscale communale se résume donc, pour les élus cousehets, au vote des taux d'imposition des seules taxes suivantes :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 41,34 % (maintien du taux de 2021),
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties de 43,67 % (maintien du taux de 2021).

Pour chacune d'elles, les élus ont fait le choix de la stabilité des taux. Avec l'application de ces taux, le produit de la fiscalité directe locale est quant à lui estimé à 1 446 471 €.

Les dotations et participations, qui s'élèvent à 1 547 807 €, soit 39,17 % des recettes réelles de fonctionnement, devraient être en légère baisse de 18 200 €, soit - 1,16 %. Comme en 2021, la Dotation Globale de Fonctionnement (principale dotation) devrait être en légère diminution (dans l'attente de sa notification). Il est rappelé que cette dotation a fortement baissé entre 2013 et 2017 (- 218 000 € environ).

Les produits divers de gestion qui s'élèvent à 212 267 €, soit 5,37 % des recettes réelles de fonctionnement, seront en forte hausse par rapport à 2021, de 84 000 € soit + 65 %. Ce chiffre s'explique par une augmentation de la production de la turbine du Bâs (+ 15 000 €), un retour des ventes et hausse des cours du bois (+ 50 000 €) et le nouveau loyer versé par la CCHV à compter du 1^{er} avril 2022 (+ 30 000 €).

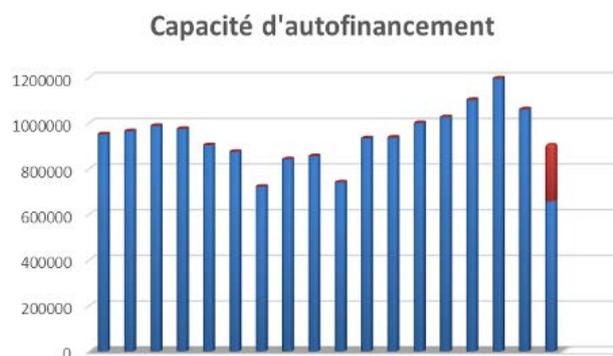
L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) correspondant à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues) diminue fortement mais reste correcte. Cet autofinancement qui

s'est élevé à 1 065 000 € sur le compte administratif 2021 est estimé à 660 000 € pour le budget 2022 (mais pourrait atteindre 860 000 € sur le compte administratif). Cette épargne permet de rembourser les échéances d'emprunt et réaliser des investissements.

L'excédent de fonctionnement est estimé à 465 000 € pour le budget 2022 (contre 457 000 € en 2021) mais pourrait se solder par un résultat proche de 700 000 € en fin d'exercice (dépenses estimées sur la fourchette haute et recettes sur la fourchette basse). Pour mémoire, le résultat de fonctionnement du compte administratif 2021 s'est élevé à 898 000 €.

En ce qui concerne l'endettement, la commune de Cornimont poursuit sa politique de désendettement tout en maintenant les investissements depuis de nombreuses années. Cette stratégie lui a permis de saisir une nouvelle opportunité au cours de l'exercice 2021 avec l'acquisition de la centrale hydroélectrique de Travexin pour un montant de 1 600 000 €.

On rappelle que seulement trois emprunts ont été mobilisés en 20 ans : un pour l'acquisition du site du Bâs (en 2007 sur 15 ans), un second pour la construction de la maison de santé et l'aménagement de l'écoquartier (1 million d'euros en 2017 sur 15 ans) et un troisième pour la centrale hydroélectrique de Travexin (1,6 million d'euros en 2021 sur 20 ans). Au 1^{er} janvier 2022, la dette de la Commune est de 2 278 000 €, soit 716 € par habitant (*la moyenne nationale pour une commune similaire est de 739 € par habitant - source DGCL données CG2020 – communes non-touristiques de montagne entre 2 000 et 3 500 habitants*).



Les recettes d'investissement

L'année 2022 sera une année importante sur le plan des investissements au vu des marges de financement importantes dont dispose la Commune, soit la somme de 4 761 000,00 €, répartie comme suit :

- Épargne brute estimée au budget 2022 (CAF) :	+ 660 000 €
- Remboursement du capital de l'emprunt communal :	- 70 000 €
- Subventions notifiées (y compris les restes à réaliser) :	+ 1 008 000 €
- Autres recettes d'investissement (FCTVA, TLE, ...) :	+ 294 000 €
- Remboursement des avances des budgets annexes :	+ 58 000 €
- Report des excédents d'investissement 2021 :	+ 1 873 000 €
- Excédent de fonctionnement 2021 mis en réserve :	+ 895 000 €
- Emprunt d'équilibre (*) :	+ 43 000 €

(*) Proposition d'un emprunt d'équilibre de 43 000 € au budget 2022, mais qui ne devrait pas être souscrit au vu des subventions potentielles mobilisables en 2022.

Les dépenses d'investissement

Les investissements de la commune sont votés par opération (ensemble de dépenses ayant le même thème). Pour cet exercice 2022, le montant global des travaux d'investissement (y compris les dépenses imprévues) est estimé à 4 756 000 € dont 2 538 000 € de restes à réaliser (report de travaux engagés sur l'exercice 2021) et 50 000 € de dépenses imprévues.

Les nouveaux investissements s'élèvent quant à eux à 2 168 000 €, dont on peut citer les plus importants :

- 365 000 € pour la réhabilitation du pont de l'Abattoir,
- 350 000 € pour les aménagements urbains du cœur de ville, notamment la désimperméabilisation des sols (trottoirs),
- 257 000 € de travaux de voirie,
- 240 000 € pour le remplacement du camion grue des services techniques,
- 150 000 € pour la rénovation de la toiture de l'église et la pose de panneaux photovoltaïques,
- 123 000 € pour les équipements sportifs (réaménagement square du Saulcy et salle de fitness),
- 100 000 € pour la 3ème tranche de travaux des services techniques,
- 100 000 € d'études de faisabilité pour les logements de l'écoquartier, l'isolation thermique de l'école du Centre, entre autres,
- 75 000 € pour le cheminement doux et l'éclairage du monument de La Vierge,
- 60 000 € pour les enfouissements des réseaux secs (via le SDEV) pour la 1ère tranche de la rue des Myrtilles.

Pour conclure, il est important de préciser que le budget communal est établi avec un prévisionnel de dépenses et de recettes sur 3 années. Selon les hypothèses de travail, la commune pourrait continuer à investir plus de 2,2 millions d'euros en 2023, 1,6 million en 2024 et 2,1 millions en 2025 (hors subventions et emprunts potentiels).

3. LES BUDGETS ANNEXES

Le budget de l'eau

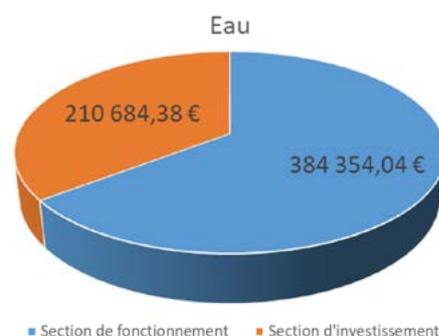
Les dépenses de fonctionnement proposées au budget 2022 sont légèrement en hausse par rapport à celles de 2021 avec + 7 000 € (dont 5 000 € pour une anticipation d'une hausse des coûts des fournitures et de l'énergie). Au vu des différentes incertitudes (approvisionnement et coûts des matériaux) et afin de ne pas obérer les marges de manœuvre pour les années à venir, une nouvelle réflexion pourrait être menée sur l'évolution des tarifs relatifs au prix du m³ de l'eau (actuellement 1,344 € HT le m³ part communale, soit 1,88 € TTC le m³) et de l'abonnement pour cette année 2022 et les années suivantes. Pour mémoire, 1 % de hausse génère environ 2 500 € de recettes supplémentaires.

Avec ces hausses des coûts de fonctionnement, l'épargne brute annuelle (possibilité d'investissement annuel sans emprunt et hors subvention) devrait diminuer, passant de 65 000 € à 55/60 000 €.

L'excédent de fonctionnement (hors report) estimé pour fin 2022 serait de 0 à 5 000 € (soit entre 0 et 1,7 % de marge sur les recettes réelles de fonctionnement, contre 2,5 % en 2021 et 4,68 % en 2020). Si le service de l'eau souhaite maintenir la qualité actuelle de son réseau, l'accumulation des hausses tarifaires depuis 2 ans ne pourra pas être absorbée sans augmentation du prix du m³ et/ou de l'abonnement.

Au vu des résultats de l'exercice 2021 (+ 27 000 € de résultat de fonctionnement et + 59 000 € d'investissement), le budget annexe de l'eau dispose pour 2022 d'une capacité d'investissement de l'ordre de 150 000 €. Les investissements pourront porter sur l'achat d'équipements pour les forages et les chambres de traitement, des travaux sur les réseaux des routes

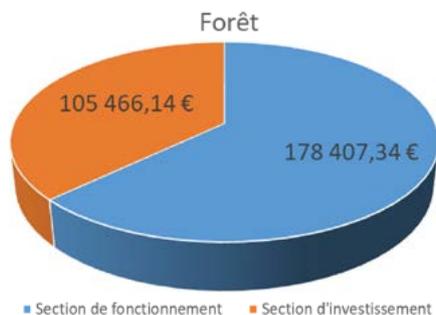
des Rosiers, de Clairefontaine et du Droit, le solde des études avec l'hydrogéologue pour l'amélioration des rendements des captages et le remboursement de l'avance communale ; il est rappelé que les ressources en eau montrent régulièrement leurs limites pendant les périodes d'étiage.



Le budget de la forêt

Après les périodes de sécheresse et la prolifération des attaques de scolytes sur les résineux ayant entraîné l'effondrement des ventes en 2019 et 2020, les tensions sur les marchés du bois constatées en 2021 ont permis de faire remonter les cours. Pour ce nouvel exercice, les tendances devraient à nouveau être favorables. Le budget forêt devrait donc pouvoir dégager des marges sur les ventes de bois permettant d'autofinancer le programme important d'investissement en 2022 (plus de 105 000 € dont 90 000 € pour une replantation sur 4 ha suite aux attaques de scolytes, et de transférer sur le budget communal plus de 50 000 € d'excédent de fonctionnement (rappel entre 100 000 et 150 000 € il y a encore quatre années, mais « 0 € » en 2020 et en 2021).

L'excédent de fonctionnement 2021 (127 400 €) et les estimations des ventes pour 2022 (50 000 €) permettent ainsi de couvrir les dépenses cumulées du fonctionnement et de l'investissement.

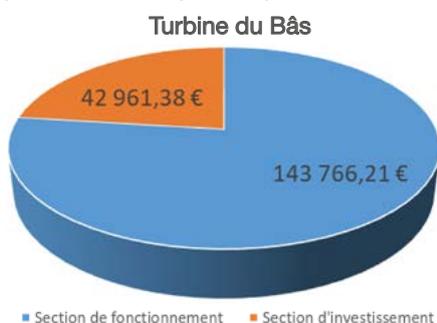


Le budget de la turbine du Bâs

La production hydroélectrique pour l'année 2021 (85 000 € de recettes brutes) a été légèrement supérieure à la moyenne annuelle (76 000 €).

Pour 2022, les conditions climatiques de ce début d'année permettent d'estimer une production brute de 74 000 €. Après déduction des charges (environ 20 000 € dont 10 000 € d'amortissements), le budget devrait générer un minimum de 50 000 € d'excédent qui pourra être reversé au budget communal en 2023. Pour l'année 2022, l'excédent à destination du budget communal serait de 65 000 € (contre 50 000 € en 2021 et 70 000 € en 2020).

En termes d'investissement, le budget dispose d'une enveloppe de 40 000 € qui ne devrait être mobilisée que pour des réparations résultant de casse de matériels. Il est précisé que les bois de la passe à poissons seront réparés.



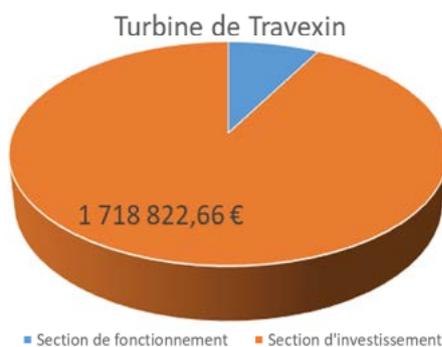
Le budget de la turbine de Travexin

La commune va se lancer dans sa première année d'exploitation suite à l'acquisition de cette nouvelle centrale hydroélectrique (signature de l'acte notarié le 9 février 2022). La production pour l'année 2022 est estimée à 80 000 € avec le retour du contrat de vente « H07 » espéré pour cet automne.

Comme anticipé sur les comptes prévisionnels d'exploitation élaborés en 2021 lors du dépôt de l'offre pour l'acquisition du site, l'excédent du budget de la turbine du Bâs sera totalement réaffecté sur celui de Travexin afin d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement.

En termes d'investissement, les dépenses sont estimées à 1 718 000 €, dont 1 600 000 € pour l'acquisition et les frais de courtier et de notaire, 75 000 € de remboursement d'emprunt et 43 000 € pour les études et le démarrage des travaux relatifs à la continuité

écologique et la renaturation des berges des ruisseaux du Ventron et du Travexin.



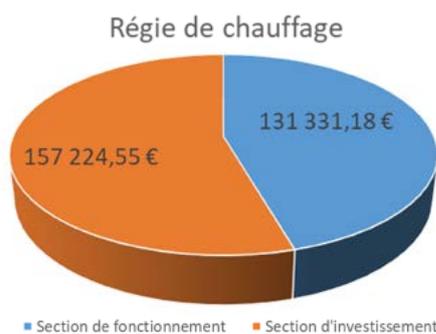
Le budget de la régie municipale de chauffage

Les dépenses et recettes estimées à 131 000 € sur cet exercice 2022 sont supérieures aux années précédentes (+ 14 000 € par rapport à 2021).

Au-delà de la hausse du prix du fuel (consommation minimale de 15 000 litres/an), cette année 2022 est marquée par la mise en œuvre d'une opération de broyage de bois de la forêt communale (autoproduction de plaquettes pour deux années).

Sur la période de chauffe de septembre 2020 à juin 2021, la chaufferie bois a permis d'économiser plus de 86 000 litres de fuel.

L'excédent de fonctionnement devrait avoisiner les 0 à 5 000 €, contre - 10 000 € en 2021 (absence de facturation pour les locaux de la salle de fêtes et des bureaux de la Communauté de Communes en 2021 suite aux travaux de réhabilitation du bâtiment). En termes d'investissement, le budget dispose d'une enveloppe de 138 000 € pour faire face aux casses des matériels et au raccordement de nouveaux bâtiments.



Le budget de la maison de santé



La maison de santé est mise en location aux professionnels de santé (qui se sont rassemblés en société) depuis le 1^{er} mars 2019. À ce jour, trois médecins, un podologue et trois infirmiers occupent les locaux.

Les recettes escomptées (19 000 € de loyers et les amortissements des subventions) permettent de financer les dépenses de fonctionnement (obligatoires des propriétaires et dotations aux amortissements) ainsi que le remboursement de l'avance communale (7 500 € sur 20 années).

Le budget du lotissement du Daval

Il est rappelé que la totalité des travaux d'aménagement a été réalisée et que le coût final de l'opération s'élève à 410 000 € HT. Cette opération immobilière a permis de proposer 13 lots à la vente (soit 5 337 m²) et 1 lot pour VOSGELIS (bail emphytéotique).

L'ensemble du projet a été financé par une avance communale remboursable au fur et à mesure de la cession des parcelles. Sur les 76,87 € au m² de coût de production, 30 € sont financés par les cessions de terrains, 6,61 € par les subventions (Etat et Europe) et 40,26 € par une subvention communale.

Au 31 décembre 2021, 7 parcelles ont été cédées. Pour 2022, il ne restera que les 6 lots centraux. Une étude de faisabilité sera lancée au cours de cet exercice afin d'appréhender au mieux un éventuel projet locatif.

Le budget du lotissement du Gros Chêne

Les travaux d'aménagement terminés en 2017 ont coûté 218 000 € pour 5 132 m² de terrain constructible répartis en 7 lots, soit un coût de production de 42,43 € au m². Les parcelles sont cédées au tarif de 30 € le m².

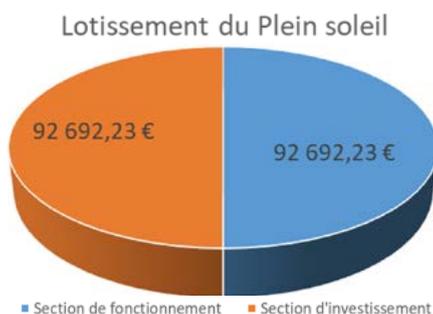
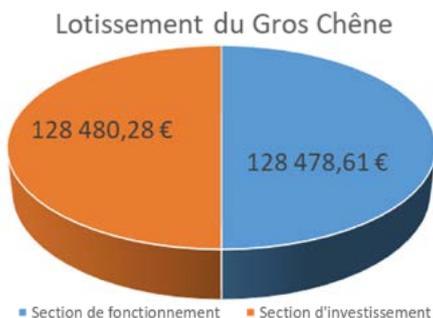
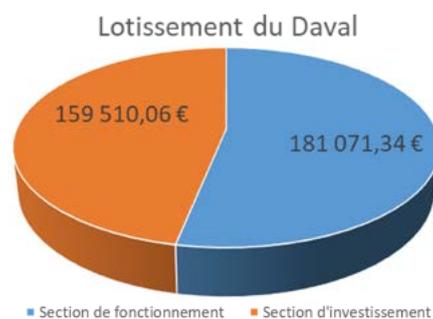
Comme pour le lotissement du Daval, ce projet a été financé par une avance communale remboursable au fur et à mesure des cessions de parcelles.

Au 31 décembre 2021, 3 parcelles ont été cédées sur les 7 disponibles. Pour 2022, 1 à 2 lots supplémentaires devraient être vendus.

Le budget du lotissement du Plein Soleil

Il reste à ce jour 2 parcelles disponibles pour une surface totale de 1 803 m².

Frédéric CARLIER



Centenaire Camille PERRIN

UN COUNEHET CENTENAIRE !

Il y a 100 ans, le 20 janvier 1922, naissait au Riant à Ventron Monsieur Camille PERRIN.

A son domicile situé au 28 rue du Ménil à Cornimont, entouré de sa famille et de trois de ses sœurs, il a reçu la visite de Mesdames Brigitte VANSON, Conseillère Départementale, Marie-Jo CLÉMENT, Maire de Cornimont et Annette MARCHAL, Adjointe aux affaires sociales.

Le même après-midi, Madame Françoise SACQUARD, Présidente de l'ADMR, accompagnée de deux salariées, a également rendu visite à Monsieur PERRIN.

Des cadeaux, des douceurs et le diplôme du centenaire lui ont été remis pour l'occasion.

Très ému et avec son sourire habituel, notre centenaire a accueilli ses visiteurs tout au long de l'après-midi.

Marie-Josée FRANÇOIS



Camille PERRIN centenaire

Chaume du Grand Ventron



Chaume du Grand Ventron

La chaume du Grand Ventron comprenant l'auberge, les prés de chaume et la table d'orientation est mise en vente depuis deux ans.

Ce site emblématique de la commune avec ses paysages remarquables et son point culminant à 1 202 mètres d'altitude offre un point de vue exceptionnel sur l'ensemble du massif où l'on peut apercevoir, certains jours ensoleillés, les sommets de la Forêt Noire et des Alpes.

Pourquoi s'y intéresser ?

Un changement de propriétaire avait été envisagé début 2020. La crise sanitaire de la COVID-19 est venue bouleverser ce projet qui est tombé à l'eau et qui aurait pu être intéressant.

Les risques de se retrouver une nouvelle fois devant cette éventualité ou de se heurter à des investisseurs qui pourraient arrêter cet esprit d'auberge (midi et soir) en semi-privatisant le site via des chambres d'hôtes, ou encore une privatisation totale en le transformant en résidence secondaire interdisant l'accès au public, ne sont pas exclus.

Après avoir été interpellé par les services de l'État à l'automne 2021, une réunion d'information s'est déroulée sur place en présence de nombreux acteurs soucieux de prévoir l'avenir de ce haut lieu emblématique. (Préfecture, Commissariat de Massif, Région Grand Est, Département des Vosges, Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et Réserve Naturelle du Massif du Grand Ventron, Conservatoire des sites, élus de Cornimont et Ventron, actuel propriétaire du site, etc.).

Qui ne connaît pas « La chaume du Grand Ventron » ? Elle fait partie intégrante de notre patrimoine naturel et local auquel chacun des habitants est fortement attaché.

L'auberge a suscité bon nombre de rendez-vous festifs, de rencontres liées à la découverte du patrimoine naturel, d'après-midi jeux de quilles, de repas marcaires et soirées/nuitées tranquilles loin des turpitudes de la ville. C'est bien cet esprit qu'il est nécessaire de conserver.

Ce site est également un atout touristique de premier plan pour le territoire counehet.

Les enjeux

L'ensemble de la propriété se situe au sein d'un milieu spécifique qui demande à être protégé :

- À l'intérieur du périmètre de la Réserve Naturelle du Massif du Grand Ventron dont la vocation est de préserver les richesses naturelles et paysagères de ce territoire d'exception.
- Au droit de la hêtraie d'altitude et sa forêt ancienne classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette reconnaissance internationale dont nous pouvons être très fiers et qui nous impose une responsabilité collective dans la protection de ce massif et sa transmission aux générations futures.
- Aux abords de la zone sensible de protection de la faune et la flore dont l'oiseau emblématique « le Grand Tétras ».

Les 16 ha des prés de chaume abritent une flore parfois unique d'où l'importance de reconnaître l'intérêt écologique participant à l'attractivité du massif.

Plaisir également d'apercevoir des vaches de race vosgienne pâturer au sein des parcs tout en donnant aux promeneurs la possibilité d'effectuer une cueillette raisonnée de myrtilles.

Le volet intérêt public

En proposant une nouvelle offre écotouristique en lien direct avec l'amélioration des connaissances et la préservation de ce site remarquable, la collectivité a reçu un avis favorable en opportunité de la part des services de l'État. La commune peut donc s'engager dans un tel projet.

C'est pour cette raison qu'une étude est engagée avec le commissariat de massif, la Réserve Naturelle, la Banque des territoires, le Pays de Remiremont et ses Vallées et d'autres partenaires pour déterminer et affiner

les différentes pistes du projet à mettre en lumière. Pourquoi ne pas développer un lieu de production de la connaissance et de l'expérience avec des centres universitaires pour sortir des sentiers battus ? C'est une piste à creuser ...

Cela étant dit, dès que le projet sera finalisé, l'auberge sera réouverte à tout public. Elle continuera de fonctionner comme auparavant pour la partie restauration (midi et soir notamment sur toute la période estivale) et celle de l'hébergement. Il est important que touristes et habitants retrouvent leurs habitudes d'autant que pour les finances communales, ce projet doit rester équilibré en dépenses et en recettes.

Les démarches

A l'heure où j'écris ces lignes, l'évaluation des Domaines est en cours de réalisation. L'Établissement Foncier Public du Grand Est (EPFGE) est en mesure d'accompagner la commune dans le portage du projet et des aides financières seront accordées dans le cadre du Plan Avenir Montagne et des autres dispositifs.

En conclusion

Si l'opération se concrétise, l'objectif pour la commune serait d'assurer de

façon pérenne et adaptée aux enjeux du territoire la poursuite de la vocation d'accueil de la Chaume si chère aux habitants tout en y adaptant un outil d'information, de sensibilisation et de partage des connaissances en lien avec son environnement exceptionnel.

Le dernier mot reste bien entendu au propriétaire du site qui reste libre de son choix. Quoi qu'il arrive, les élus se seront emparés du sujet dans un esprit lié à l'intérêt collectif.

Marie-Jo CLÉMENT



Table d'orientation du Grand Ventron

Ordre National du Mérite



Mme le Maire et Mme VINEL

Le vendredi 18 février 2022 s'est déroulée la cérémonie de remise des insignes de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite à Marie-Jo CLÉMENT et à Sophie VINEL.



En début d'après-midi, Sophie VINEL, directrice de l'EHPAD, a accueilli au Couarôge François VANNSON, Président du Conseil Départemental des Vosges et les élus de la municipalité. Ils ont pu visiter l'ensemble du bâtiment rénové et apprécier les travaux réalisés pour le bien-être de nos aînés.

L'après-midi s'est poursuivi au centre de polyactivité où les deux récipiendaires ont été décorées de l'insigne de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, entourées des élus, de leur famille et de leurs amis.

Cette distinction leur a été remise par François VANNSON pour leur engagement total au service des autres, plus particulièrement pendant la crise sanitaire du Coronavirus.

C'est une juste reconnaissance de leur inébranlable volonté de servir et d'aider la population de notre commune et les résidents à l'EHPAD.

Marie-Josée FRANÇOIS



Ordre National du Mérite

Transition écologique et énergétique

TRAVAUX CŒUR DE VILLE DE CORNIMONT



Création de places de stationnement enherbées

Le Conseil Départemental programme dès ce printemps la réfection de la chaussée (traversée principale de Cornimont) qui s'est dégradée au fil des années.

En concordance avec ces travaux, la commune engage une opération d'aménagement global le long de cette traversée. Elle vise à améliorer la sécurité, faciliter le stationnement le long de la voie sur environ 1,5 km et effectuer les travaux de reprises de la voirie.

En raison du passage du Tour de France le 8 juillet prochain, il est nécessaire d'adapter les plannings d'intervention des entreprises afin de rendre la voie libre d'accès pour cet été.

Les travaux de renaturation et désimperméabilisation des sols



De façon à gérer au mieux les eaux de pluies, il a été décidé de créer des places de stationnement enherbées sur les abords de la Route Départementale RD 486 et sur le parking du Saulcy. Celui-ci est réservé en premier lieu aux services de la Communauté de Communes et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement pendant les jours ouvrables.

Instruction des dossiers de subventions

Pour réaliser ce programme de travaux, il est prévu de recevoir plusieurs types d'aides financières : DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), Agence de l'Eau et Conseil Départemental.

La sécurité

Plusieurs entraves sont supprimées afin de faciliter le stationnement des véhicules. Les passages piétons sont repensés pour répondre aux nouvelles normes de sécurité et d'accessibilité - être éloignés de 5 mètres des places de stationnement pour donner une meilleure visibilité aux piétons et aux automobilistes.

Suite à plusieurs accidents corporels, une zone 30 sera mise en place au niveau de l'église jusqu'au mur situé sous le cimetière. Des panneaux lumineux renforceront la vigilance des automobilistes.

BÂTIMENT DE LA SALLE DES FÊTES

Travaux d'isolation, de réhabilitation et d'extension du bâtiment de la salle des fêtes : un chantier qui se termine !



Entrée rue de la 3^{ème} DIA

Pour rappel, ce bâtiment communal situé au 24 rue de la 3^{ème} DIA, a hébergé la CCHMo (Communauté de Communes de la Haute-Moselotte) de 2002 à 2016. Suite à la création de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges (CCHV) en janvier 2017, seuls quelques bureaux avaient été maintenus.

Par arrêté préfectoral, depuis le 1^{er} janvier 2022 et suite à la scission, le siège de la nouvelle communauté de communes est établi à Cornimont. Désormais l'immeuble retrouve cette même fonctionnalité ; il abrite l'ensemble des bureaux administratifs de la CCHV ainsi que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement La Bresse/Cornimont (SIA).

Une trentaine de postes de travail, plusieurs salles de réunions et une salle de détente sont mis à disposition du personnel et des élus. A l'arrière du bâtiment, une structure en ossature bois

de 300 m² a été créé pour répondre aux besoins logistiques des services.

La salle des fêtes est mise à disposition de la CCHV pour ses conseils communautaires.

Le déroulé des travaux

Démarrés en février 2021, les travaux de réhabilitation de l'ensemble du bâtiment sont maintenant terminés. Ces travaux ont pris du retard en raison des difficultés d'approvisionnement des matières premières et à la crise sanitaire.

Sous la houlette du maître d'œuvre Régis COLIN, architecte DPLG, du bureau d'études (BE) économiste SPEI, du BE structures BAC, des fluides BET SYLVIN, du bureau de contrôle VERITAS et du coordinateur SPS TECHNIDEPOL, les entreprises qui ont assuré les travaux sont :

- **DELOT** pour le lot démolition et gros œuvre
- **POIROT P&H** pour les lots charpente /couverture/ étanchéité/zinguerie
- **COUVAL** pour le lot menuiserie extérieures bois – alu
- **BOVE** pour le lot isolation extérieure

- **SERRURERIE SERVICE** pour les lots charpente métallique - métallerie et serrureries
- **GONSOLIN** pour le lot plâtrerie
- **MENUISERIE de XOULCES** pour le lot menuiseries intérieures
- **EUROP REVÊTEMENT** pour les lots carrelages et sols souples
- **AL RENOV'** pour le lot peinture
- **BATY ELEC** pour le lot électricité
- **SARL CUNIN** pour le lot chauffage – ventilation
- **SDMI** pour le lot désamiantage

Ce bâtiment est désormais entièrement isolé (combles et murs extérieurs) et équipé d'un système de ventilation. L'ensemble des locaux a été remis à neuf sans oublier l'extension à l'arrière.

Le plan de financement

Pour arriver à financer ce programme, la commune a pu compter sur le soutien financier de l'Europe, l'État et diverses collectivités. Le détail sera communiqué lorsque l'ensemble des subventions auront été allouées. Les principales sources sont : FEADER (Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural) – FEDER (Fonds Européens pour le Développement Régional) – DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) - DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) – CLIMAXION soutien par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et la Région Grand Est.



Arrière du bâtiment

La location des locaux

A partir du 1^{er} avril, un bail de location a été signé entre la commune et la CCHV pour une durée de 12 ans reconductible. Le loyer nu pour l'ensemble du bâtiment, mis à part la salle des fêtes, est fixé à 40 000 € par an (soit 3,91 € du m²), indexé annuellement sur l'Indice des Loyers des Activités

Tertiaires. La CCHV est autorisée à sous-louer au Syndicat Intercommunal d'Assainissement. Ce sont donc 853 m² de surface qui sont mis à disposition pour les différents services intercommunaux qui y trouveront un certain confort pour exercer leurs activités respectives.

La salle des fêtes

De par sa position centrale, cette salle est appréciée et facilite l'organisation de diverses manifestations ou réunions. Elle avait besoin d'être réhabilitée et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. C'est chose

faite et les associations retrouvent la possibilité de l'occuper. La réservation se fait à l'accueil de la mairie comme par le passé avec une priorité donnée à la tenue des conseils communautaires.

UN RAFRAÎCHISSEMENT AU SEIN DES LOCAUX DE LA MAIRIE



Réhabilitation de la mairie

de sécurité, mais aussi pour assurer une qualité du service rendu au public. Une demande d'autorisation a été adressée à Monsieur le Procureur de la République pour le déplacement des registres d'État Civil ainsi que la salle des mariages.

L'arrivée de l'Agence Postale nécessitant d'optimiser l'espace au rez-de-chaussée, un pilier a donc été supprimé. L'isolation des sols et des plafonds, le passage des tuyaux de ventilation transforment également les lieux.

Le centre de polyactivité déjà mobilisé pour la restauration des enfants suite à la crise sanitaire s'est vu transformé en locaux administratifs.

Mariages, baptêmes républicains, réunions de travail ou conseils municipaux et communautaires se déroulent sans problème. Les utilisateurs se partagent les salles au fil des mois, ce qui donne un peu d'animation au sein du bâtiment qui était devenu bien calme en raison de la crise de la COVID-19.

La rénovation thermique du bâtiment ainsi que les travaux de réhabilitation des locaux ont démarré en novembre 2021 et devraient se terminer cet été.

L'obligation de déménager temporairement l'ensemble des services au centre de polyactivité s'est imposée, tout d'abord pour des raisons



Déménagement des bureaux de la mairie



Travaux rez de chaussée

Notre Dame de la Paix

LE MONUMENT DE NOTRE DAME DE LA PAIX RESTAURÉ



Un échafaudage de taille pour Notre Dame



Notre Dame de la Paix



Fissure du bras droit prêt à tomber

L'entreprise EMTS mandatée pour assurer les travaux a terminé sa mission de restauration juste avant les mauvais jours, la veille de l'hiver.

Le programme des investissements a dû être revu à la hausse tellement l'ouvrage était endommagé. Il était difficile d'évaluer les travaux avant l'installation de l'échafaudage permettant d'aller au plus près du socle et de la statue.

Tout d'abord, le décrépiage des murs a fait apparaître la vétusté des joints qu'il a donc fallu reprendre en totalité.

Puis, avant de poser l'enduit de protection anticorrosion sur la statue de la Vierge, une nouvelle surprise nous attendait ! A l'intérieur, le jour apparaissait à travers le métal. Il a donc été nécessaire de consolider l'ensemble des trois morceaux qui la constitue. Il est à noter que son bras droit bien endommagé était prêt à se détacher.

Mais de belles sculptures sont alors apparues !

LES PETITS DÉTAILS DE NOTRE DAME QUE L'ON IGNORAIT JUSQUE-LÀ !

Le saviez-vous ?

Notre Dame a été construite par les Ateliers PIERSON, Institut Catholique de Vaucouleurs créé dans les années 1860 pour fabriquer des statues religieuses. Deux autres modèles quasi identiques de cette statue existent, l'une se trouve à Hayange (57) et l'autre à la Colline de Sion (54). La statue en fonte pèse 12 tonnes et mesure 7,20 mètres. Trônant fièrement sur un socle en granit de 18 mètres et surplombant le village, Notre Dame de la Paix veille les bras ouverts sur Cornimont.



NOTRE DAME EN QUELQUES CHIFFRES :

14 septembre 1952

inauguration et bénédiction

12 tonnes son poids

7,20 m sa hauteur

18 m la hauteur de son socle

4 le nombre des piliers en pierre de granit qui la soutiennent

1986 première rénovation du socle et de la statue

31/08/2021 début des travaux de réhabilitation globale

23 nov. 2021
Notre Dame lève son voile

2 000
nombre total d'heures des travaux nécessaires à sa restauration

LES TRAVAUX RÉALISÉS

Travaux de maçonnerie

- Dépose de l'ensemble des joints et du socle supérieur en béton (14 tonnes de gravats)
- Réfection des joints intérieurs et extérieurs (18 tonnes de mortier) et 1,4 m³ pour le socle supérieur et gommage par micro-sablage
- Renforcement structurel des poteaux (10 m² de tresse carbone et 180 kg de colle)
- Étanchéité des socles supérieur et intérieur (200 kg d'étanchéité et 60 litres de peinture)
- Hydrofuge des piliers en granit et pose d'un anti-graffiti à l'intérieur de la chapelle et à l'extérieur du socle sur une hauteur de 3 m

Travaux sur la statue

- Sablage extérieur et intérieur (3 tonnes de déchets - sable et peinture plombée)
- Reprise et consolidation des fissures
- Pose de 2 couches de peinture époxy (80 litres) et d'une couche de peinture polyuréthane (20 litres) en extérieur
- Pose de 2 couches de peinture époxy en intérieur

LES TRAVAUX À TERMINER

L'éclairage alimenté par l'énergie photovoltaïque en autoproduction reste à installer. Sur les conseils de l'architecte des Bâtiments de France, les panneaux seront installés au sol, sur un support en béton et non sur le monument. Ces travaux seront réalisés par les services techniques municipaux.

Au pied du monument, une enclave est prévue. Nous retrouverons les informations concernant l'histoire de ce site ainsi que la petite chapelle destinée au recueillement.



- Un visage doux
- Un regard bienveillant et compatissant
- Une longue chevelure d'ange



Une tunique parfaite « tirée à 4 épingles », ceinturée à la taille



Une vierge triomphante, écrasant le serpent mordant la pomme.
Depuis Adam et Eve, le serpent incarne la tentation, le mal.

LE BALISAGE DU CHEMIN DE MÉMOIRE

Le groupe de mémoire et citoyenneté a travaillé pour mettre en lumière le chemin emprunté par les militaires du 6ème RTM pour libérer le territoire. Cet endroit s'est révélé stratégique lors des combats d'octobre 1944.

Les panneaux explicatifs sont en cours d'installation sur le parcours, depuis le fond de la Gesse jusqu'au monument du Haut du Faing, puis de la Vierge en passant par la route de Notre Dame de la Paix.

Olivier CLAUDON a été sollicité pour réaliser les illustrations et les services techniques pour la pose des panneaux.



Illustration pose de la première pierre réalisée par Olivier CLAUDON

LA CAMPAGNE DE MÉCÉNAT

La convention signée le 31 juillet dernier entre la Commune et la Fondation du Patrimoine permet aux généreux donateurs de participer à cette opération tout en bénéficiant de réductions d'impôts.

En parallèle, plusieurs actions sont menées :

- Le groupe « Cors et Accords » a organisé un concert en l'église de Cornimont.
- À l'initiative de la municipalité, du 14 février au 8 mai dernier, s'est tenue l'opération « Pâtés Lorrains » pour soutenir les travaux de réhabilitation de Notre Dame de la Paix. Les boulangeries PACCAGNINI et PINOT et les boucheries GENET et MARCHAND ont participé à cette opération. Une partie de la vente a été reversée par chaque commerçant à la Fondation du Patrimoine.

À ce jour, les comptes ne sont pas arrêtés mais nous pouvons déjà annoncer que, début mars, 22 000 € ont été déjà recueillis (10 000 € de subvention de la Fondation du Patrimoine et 12 000 € des donateurs privés).

Un grand merci à tous les acteurs pour leur implication ainsi qu'à la population de Cornimont pour sa participation !

Marie-Jo CLÉMENT

Les cahiers de l'urbanisme



Nous avons vu dans les derniers cahiers de l'urbanisme les différentes demandes instruites par le service de l'urbanisme. Mais concrètement, combien de dossiers sont ainsi traités ? Le tableau ci-après récapitule les différents types d'instructions et leur nombre.

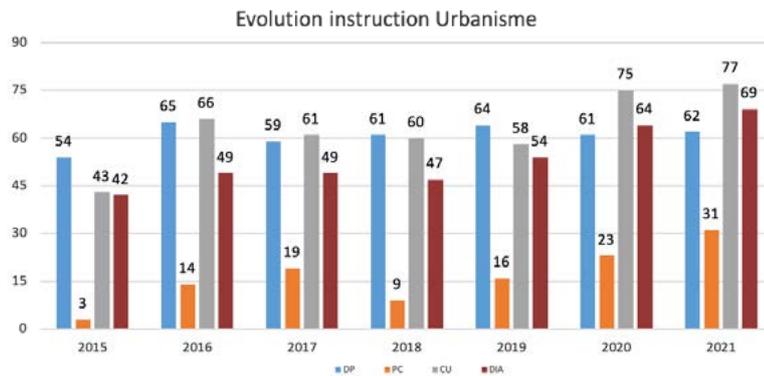
Pour information, la commune instruit les dossiers d'urbanisme depuis 2015 (l'instruction était auparavant réalisée par les services de l'Etat après la réception et la complétude des dossiers par le service de l'urbanisme). Les dossiers traités font l'objet de la délivrance d'un

arrêté de notification avec accord ou refus, pour les permis de construire ou les déclarations préalables, selon les prérogatives du PLU (Plan Local d'Urbanisme) après instruction et passage devant la commission d'urbanisme qui se réunit tous les 15 jours pour entériner les décisions prises par le service.

Une copie des dossiers instruits est transmise au service de contrôle de légalité de la Préfecture qui vérifie la conformité de nos instructions.

Instructions	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Déclarations Préalables (DP)	96	65	69	54	47	54	65	59	61	64	61	62
Permis de Construire (PC)	28	44	32	9	5	3	14	19	9	16	23	31
Certificats d'urbanisme (CU)	47	45	38	37	38	43	66	61	60	58	75	77
Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)	61	53	43	39	44	42	49	49	47	54	64	69
TOTAUX	312	270	245	189	193	175	221	210	196	223	257	271

On note une diminution des dossiers de demande de permis de construire depuis 2010 jusqu'en 2015 (passage du Plan d'Occupation des Sols vers le Plan Local d'Urbanisme). Le nombre de dossiers est en augmentation depuis 2015. Les déclarations préalables, quant à elles, sont restées stables.



 L'État a créé un nouvel outil de mise à disposition des documents d'urbanisme. Cet outil se trouve sur le site Géoportail - Urbanisme à l'adresse suivante : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/> et s'adresse bien entendu aux particuliers mais également aux communes qui peuvent y mettre à disposition les divers documents d'urbanisme.

Toutefois, la commune n'a pas attendu cet outil pour mettre à disposition également ces documents sur son site Internet à l'adresse suivante : <https://www.cornimont.fr/demarches-administratives/urbanisme/demarches-administratives.html>

Enfin, même si la commune n'a pas encore l'obligation de recevoir les dossiers de demande sous forme dématérialisée, le service instructeur peut recevoir les dossiers au format numérique.

Le service de l'urbanisme est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, par courriel, par téléphone ou en vous rendant à la Mairie aux horaires d'ouverture. Le conseiller délégué est également à votre disposition les mardis après-midi, de préférence sur rendez-vous.

Frédéric CHAMBERLIN

Le permis bois

Prix de l'électricité : + 4 % au premier février, le fuel... on ne compte même plus. Se chauffer peut vite devenir un casse-tête sauf si on possède une chaudière à bois ou un fourneau. Et si le prix du bois augmente aussi, il reste une solution, le permis bois. Pour ça, il faut tout de même avoir quelques facilités pour manier la tronçonneuse ou la hache.

En 2021, une vingtaine de permis bois a été délivrée. Pour une durée de 2 ans, avec la possibilité de couper jusqu'à 10 stères durant ce laps de temps, il est une bonne alternative aux autres modes de chauffage plus coûteux. En effet, selon le diamètre du bois, le prix du stère varie entre 2 et 4 €. Après attribution du permis bois par Messieurs VAXELAIRE et REMY, vous aurez donc

24 mois pour vous acquitter de cette tâche. Après ce délai seulement, vous pourrez faire une nouvelle demande. Sitôt la coupe effectuée, ils viendront contrôler sur place en votre présence. Si toutefois vous n'aviez pas donné suite, ils s'assureront que vous n'avez pas oublié de prévenir de la fin des travaux.

Si vous aussi vous êtes intéressés par un permis bois, prenez contact en Mairie.

Aurore CALVI



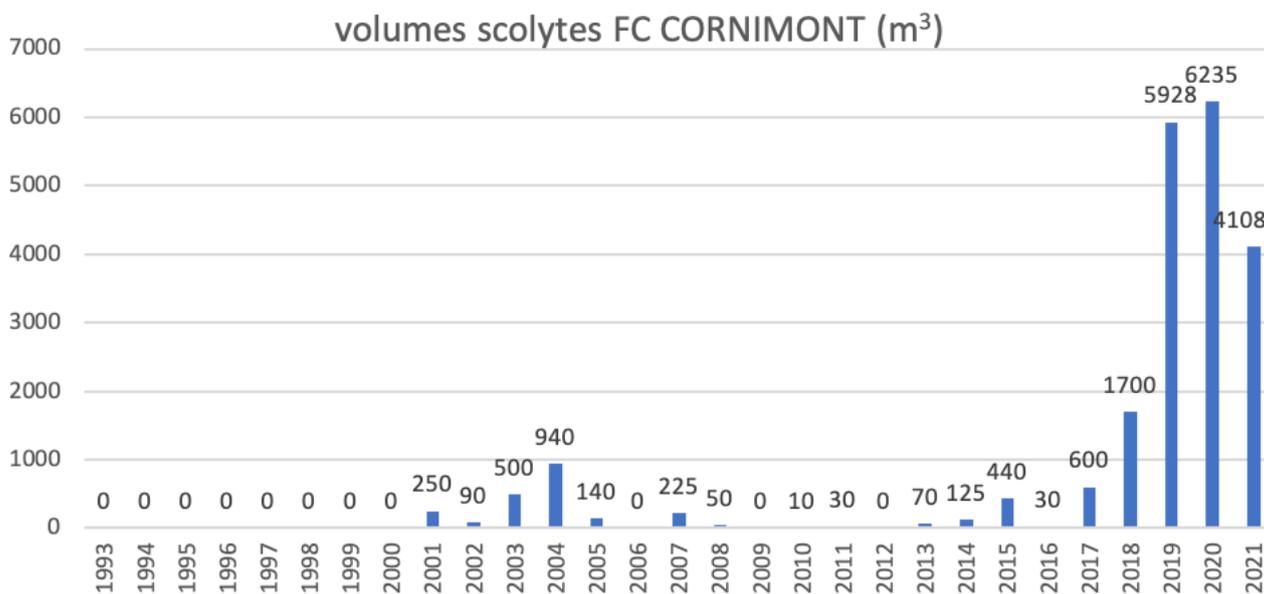
Le Bostryche

LE « BOSTRYCHE » EN FORET COMMUNALE DE CORNIMONT

Au cours des années 2018, 2019 et 2020, le scolyte a été à l'origine d'une vague importante de mortalité d'épicéas. La météo de l'année 2021, nettement plus pluvieuse par rapport aux années dernières a limité les attaques de scolytes.

Bilan des attaques de scolytes pour la forêt communale de Cornimont

Année	Volume sur pied	Volume vendu	Prix moyen du bois sur pied
2018	1 700 m ³	1 500 m ³	28 € / m ³
2019	5 928 m ³	4 200 m ³	12 € / m ³
2020	6 235 m ³	5 100 m ³	10 € / m ³
2021	4 108 m ³	4 000 m ³	31 € / m ³



La surface totale de forêt « perdue » de 2018 à 2021 représente 31 ha sur les 816 ha de forêt communale (soit 3,8 % de forêt détruite).

Dans le cadre du plan de Relance Forêt, un programme de reconstitution des surfaces atteintes a été mis en place. 4,48 ha seront plantés cet automne : 866 Douglas, 1 791 Pins laricio, 321 Cèdres de l'Atlas, 800 Chênes Sessile et 1 173 Robiniers.



Parcelle 48 derrière la Tête du Cras



Parcelle 57 (c'était une forêt d'épicéas)

Le coût estimé de ces travaux est de 80 000 €, travaux subventionnés à hauteur de 28 720 €. La principale part du montant de ces travaux provient du coût de la protection individuelle des jeunes plants contre l'abrutissement des cervidés.

Le montant réel des travaux sera connu suite aux résultats de la consultation des entreprises de travaux forestiers.

Le reste de la surface détruite sera laissée en évolution libre pendant 1 à 5 ans avec surveillance de l'installation



Bourgeon protect pâte

de semis naturels. Des travaux de dégagement seront à programmer pour doser les essences. 1/3 de feuillus et 2/3 de résineux en favorisant le sapin. La protection des jeunes plants contre la dent du gibier consistera en l'application d'une pâte répulsive (Bourgeon Protect Pâte) et la pose de « pincettes » au niveau du bourgeon terminal des sapins.

Une des principales préoccupations pour la gestion de la forêt est la restauration de l'équilibre forêt gibier.

Pour Information : au cours de la vente du mois de mars, la parcelle n° 22 de la forêt communale de Cornimont a été vendue à la Scierie DECKER pour un montant de 97 967 €, soit 72,20 €/ m³ (bois vert et sur pied).

Bruno VAXELAIRE



Pincette

Recensement

OVINS, BOVINS, EQUINS SUR CORNIMONT

Les beaux jours arrivent. Il est temps pour nos ruminants de retrouver les verts pâturages.

Cependant, ils aiment parfois passer la clôture pour vérifier si l'herbe n'est pas plus verte ailleurs.

Afin de faciliter l'identification des animaux en divagation sur le ban communal, nous invitons leur propriétaire et ceux des parcelles accueillant du bétail à fournir leurs coordonnées en Mairie (03.29.24.11.13).

La Police Municipale



Animaux en pâture

Le foin

ESPACES VERTS : UNE IDÉE QUI CONTINUE À GERMER

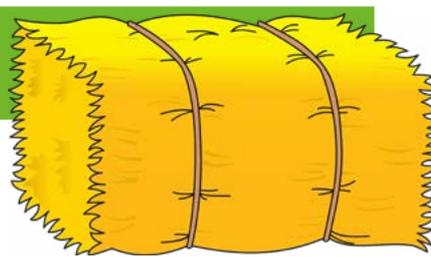
Nous constatons que plusieurs habitants possèdent des petits animaux, ce qui parfois nécessite de consommer du foin en guise de litière par exemple.

Alors, si vous recherchez du foin en petite quantité, nous avons peut-être une solution !

Les services techniques proposent de faucher l'herbe

sur certaines parcelles communales et de laisser le foin à disposition des habitants.

Si vous êtes intéressé, merci de vous faire connaître courant mai ou juin en Mairie ; sinon l'herbe sera fauchée comme d'habitude à l'aide des tondeuses avant d'être compostée.



Sentier pieds nus



Découverte du sentier pieds nus

LE JARDIN PÉDAGOGIQUE

Avec les beaux jours, n'oubliez pas de vous rendre au sentier pieds-nus dans le parc derrière la Mairie !

La classe ULIS de l'école du Centre vous invite à tester le sentier qui vous procurera sensations et bien-être.

Pour rappel, en raison des travaux de réhabilitation de la Mairie, l'accès se fait par le Centre des Finances Publiques.

Notre vieille Terre



**Notre vieille terre est une étoile,
Où toi aussi, tu brilles un peu.
Je viens te chanter la balade...**

Comme dans la chanson de Gérard LENORMAN, la poésie du printemps invite à la balade. Notre région qui regorge de beautés, de chants d'oiseaux et de couleurs est propice à la relaxation. Mais, pour qu'elle ne se transforme pas rapidement en cauchemar, il convient d'adopter les bons gestes.

La terre appartient à tous mais il revient à chacun d'en prendre soin et de penser à son prochain.

C'est un peu un mantra que je me récite lorsque j'arpente les chemins de notre belle commune.

Je démarre souvent du centre, grimpe les petits sentiers qui mènent à la Croix de Mission ou suis le sentier des Fontaines tellement magnifique avec ses ouvrages abritant les chambres de fontaines que l'on pourrait croire à une maison de hobbit. D'un côté comme de l'autre, je passe dans les parcs à moutons. Si la clôture électrique m'empêche de l'enjamber, je ne peux aussi que songer à ces autres parcs, non électrifiés ceux-ci, qui font régulièrement l'objet de dégradation par des cueilleurs de champignons, des promeneurs trop confiants en leur capacité physique pour enjamber la hauteur de 1m20 qu'ils représentent. Aussi, j'emprunte bien sagement les portes que je prends soin de refermer derrière moi. Non seulement, les animaux ne craignent pas les courants d'air, en revanche, ils pourraient bien vouloir jouer les filles de l'air. Mais en plus, le berger a suffisamment de travail pour ne pas avoir à courir derrière son troupeau. Et si j'y songe, je n'ai pas envie non plus de retrouver ces charmants animaux sur ma pelouse ou dans mon jardin... Merci, j'ai assez donné.

Le souffle un peu court, je prends le temps de regarder autour de moi. La vue est simplement magnifique ! Je ressens la magie de l'endroit, avec ces

pierres recouvertes de mousse, ces troncs aux formes de lutins. Il y en a un, j'en suis sûre, qui me suit du regard. A moins qu'il ne s'agisse d'une hallucination, d'un mirage. Il faut dire que je commence à avoir chaud. Heureusement, par-là, il y a des sources partout. Je me penche un peu pour tremper mes mains dans l'eau fraîche et découvre parmi les cailloux au fond de l'eau un tuyau qui serpente. Quel est

l'imbécile qui a laissé traîner un tuyau en plastique dans la nature ? Je tire un peu dessus avant de... Mais oui ! L'imbécile, c'est moi ! Je suis en train de tirer sur un tuyau alimentant un réservoir d'eau. Si je ne m'étais pas arrêtée à temps, j'aurais privé d'eau des voisins. Ce n'est pas forcément la meilleure façon de se faire des amis.

Rafrâichie par l'eau, je reprends ma balade ; rapidement, la faim se fait sentir. Ça creuse le grand air ! Heureusement, j'ai tout prévu. Ni une ni deux, je fais un petit feu que je contiens par des cailloux, je glisse mes pommes de terre bien emballées dans leur papier d'aluminium et plus qu'à attendre qu'elles cuisent sous la braise. Je sors le Munster, je grille quelques tranches de lard et salive à l'idée du festin qui m'attend. Oups ! Monsieur l'agent n'est pas très content et me somme d'éteindre mon feu immédiatement sous prétexte que je pourrais déclencher un feu de forêt. Un feu de forêt dans les Vosges ? Je m'insurge. On n'a jamais vu ça ! Apparemment si et il est même à craindre qu'ils se multiplient dans les années à venir avec ces saisons de plus en plus chaudes.

Ayant évité de peu la contravention et mes pommes de terre maintenant cuites, je décide de ne pas me démonter et de manger avant de repartir. Une fois le ventre plein, une sieste dans l'herbe s'impose mais le vent qui se lève me réveille plus tôt que prévu. Vite, la pluie arrive, je dois partir. Je jette un regard autour de moi et constate que l'aluminium emballant mes pommes de terre est toujours dans le feu. Je fourre le tout dans le sac, s'il est bien une leçon que j'ai retenue c'est celle du tri. Je les mettrai dans

la poubelle adaptée en rentrant. Dans la terre, ils auraient mis en moyenne 200 ans avant de disparaître.

J'ai juste le temps d'arriver que la pluie se met à tomber. Qu'importe, j'ai passé une bonne journée et demain, je recommencerai. Cette fois, mes enfants m'accompagneront et qui sait qui donnera le plus d'idée pour respecter notre bout d'étoile.

Aurore CALVI



Déchets

Les Labels

Cornimont possède plusieurs labels qui encouragent et récompensent son engagement dans différents domaines.

Le label « Villes et Villages Fleuris »

Ce label, autrefois nommé concours, a été créé en 1959 pour promouvoir le fleurissement, le cadre de vie et les espaces verts. Il récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique, la reconquête des cœurs de ville et l'implication des citoyens au cœur du projet.

Quatre niveaux de distinction, représentés par des fleurs, récompensent cet engagement. Le label est renouvelable tous les 3 ans. Cornimont a obtenu deux « fleurs » et l'audit de renouvellement aura lieu en 2023.



Ville Fleurie et Commune Nature

Le label « Commune Nature »

La démarche de labellisation vise un triple objectif :

- Valoriser les communes engagées dans une démarche de réduction, voire de suppression, des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et des voiries et, par voie de conséquence, la préservation de la qualité de la ressource en eau
- Encourager les collectivités dans leur démarche (3 niveaux possibles)

- Inciter l'ensemble des communes à rejoindre le dispositif.

3 niveaux de distinction, représentés par des libellules, valorisent les bonnes pratiques. Cornimont a obtenu trois « libellules » pour sa gestion des espaces verts sans pesticides, ni désherbants.



Label ÉcoJardin

Le label « Éco Jardin »

Le label Éco Jardin est un label certifiant une gestion écologique des espaces verts. Il concerne tous types d'espaces verts ouverts au public (parcs, allées, promenades, etc.). Les principes sont les suivants :

- Un label par site qui s'assure que la gestion du site est bien une démarche globale de gestion écologique,
- Des audits réalisés par des organismes externes compétents et indépendants et basés sur des grilles d'évaluation communes,
- L'engagement dans une démarche d'amélioration continue.

Le sentier des Colverts est labellisé « Éco Jardin » depuis 2013. Le label est renouvelable en 2022 et l'audit d'évaluation a eu lieu le 5 avril. Nous sommes en attente des résultats.

Le label « Éco Quartier »

Le label Éco Quartier concerne la rue du Tissage et la maison de santé, quartier issu de la démolition des usines du Daval.

Un Éco Quartier est un projet d'aménagement durable et multifacettes qui intègre les enjeux et les principes du développement durable à l'échelle de la ville.

Le label Éco Quartier, conçu en 4 étapes, récompense la vision, la volonté et l'action de la collectivité locale, porteuse du projet.

Le processus de labellisation repose sur un réseau d'experts qui acceptent d'analyser les projets candidats, à la fois sur dossier et sur site.

L'Éco Quartier est labellisé au niveau 3. L'aménagement de l'îlot restant devrait nous conduire vers le niveau 4.



Roche du Counou

Un panneau explicatif de l'histoire du site est en cours de réalisation et sera installé à l'entrée du quartier. Un second panneau sera installé sur le vestige de la roche du Counou retrouvée lors des travaux de réhabilitation de la place du Plaid.

Le label « Tourisme et Handicap »

Ce label a été créé en 2001, il est géré par l'association Tourisme et Handicap. Ce label concerne le sentier des Colverts, accessible à tous les handicapés : moteurs, sensoriels et intellectuels.

Annette MARCHAL



Sentier des Colverts labellisé Tourisme et Handicap

Maisons Fleuries



Remise des prix des maisons fleuries

2021 a vu le retour du passage du comité des maisons fleuries. Les membres ont parcouru les rues de la ville à la recherche des plus belles réalisations. Malheureusement, les conditions météorologiques désastreuses du printemps et de l'été ont impacté le

fleurissement. 52 maisons ont cependant été retenues.

Chacun étant libre de participer ou non, ce sont donc 47 lauréats qui se sont retrouvés le 20 novembre pour une cérémonie conviviale au cours de laquelle un diaporama de ces maisons bien fleuries a été projeté. Chaque participant a reçu un bon d'achat de 20 € et les remerciements pour sa participation à l'embellissement de la commune.

Pour l'édition 2022, si vous souhaitez participer et que votre fleurissement n'est pas visible de la rue, n'hésitez pas à le signaler en Mairie ; nous ne manquerons pas de vous rendre une petite visite.

Annette MARCHAL

Sécurité

DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le lundi 21 mars dernier, les élèves de l'école des Champs à Nabord ont bénéficié d'une action d'information et de sensibilisation aux consignes à respecter lors des transports en autocar et d'identification des zones de danger inhérentes à ce type de transport.

Ce sont deux bénévoles de l'Association Départementale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP) qui ont animé les deux séances, une par classe.

Les enfants, très attentifs, ont participé activement aux différents exercices proposés dans et autour d'un autocar spécialement affrété pour l'occasion, en présence de deux élus municipaux.

Chaque animation s'est terminée par un exercice d'évacuation d'urgence du véhicule.

Roger NICAISE



Information pour les élèves de l'école des Champs à Nabord

SAVOIR ROULER À VÉLO

Dans le cadre du dispositif « Savoir Rouler À Vélo », les élèves des écoles de Cornimont ont bénéficié de séances de formation à la sécurité. Grâce à l'appui de l'association BALLAST, ils ont appris à vérifier l'état technique et général de leur monture.

Une première étape a consisté, au travers de plusieurs séances d'entraînement, à maîtriser l'engin.

La seconde étape consistait en l'apprentissage des règles de circulation dans le respect du Code de la Route, et d'exercices d'agilité. Les enfants ont particulièrement apprécié cette activité et nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui se sont rendues disponibles à cette occasion.

Roger NICAISE



Formation sécurité avec Ballast

MENTION TRÈS BIEN AU BACCALAURÉAT 2021



Mention très bien au bac

Le samedi 25 septembre 2021, la municipalité a reçu au salon d'honneur de la Mairie deux lycéens de Cornimont ayant obtenu une mention Très Bien au Baccalauréat.

Il s'agit de Flavie CHEVALLIER et de Timurçin TASDELEN.

Madame le Maire les a félicités pour cette belle réussite et leur a souhaité un plein succès dans la poursuite de leurs études. Un bon d'achat leur a été remis à cette occasion.

Nous invitons les lycéens qui obtiendront une mention TB au baccalauréat cette année à nous en informer.

Roger NICAISE

LES ACTIVITÉS DE L'ALSH, LES MERCREDIS

Toute l'année scolaire, depuis le mois de septembre 2021 jusqu'au mois de juin 2022, les animatrices travaillent sur le thème de l'environnement.

« **Sensibilisation des enfants au recyclage** » : sortie avec l'association RANDO'NETT, visite de la déchèterie.

« **Gare au gaspi, le partage c'est classe !!** » : fabrication de bonhommes de neige avec des vieux pneus, raconte-tapis sur le partage, sortie au Marché de Noël de Colmar, Fête de la Saint Nicolas et décoration des sapins sur la place de la Pranzière.

« **Recyclons en hiver** » : atelier culinaire, galettes et couronnes des rois, le 2 février Fête de la Chandeleur : crêpes party.

« **Arts et recyclage** » : fabrication de costumes de carnaval et défilé, réalisation d'un banc de l'amitié, sortie à la piscine et promenade au bord du lac de Gérardmer.

« **Autour du jardin** » : semis, plantations, visite d'un jardin.



Sortie à Pokeyland

Pendant les différentes périodes de vacances

De la Toussaint : Au goût de l'automne

Promenade en forêt, sortie à l'Eco-Musée d'Alsace et au Parc de Sainte Croix

De Noël : Autour de Noël

Sortie à la patinoire de La Bresse et raclette party

D'hiver : Jeux d'hiver, divers jeux

Journée passée à Colmar, sortie à la patinoire et visite de la Confiserie Bressaude, visite de la Chèvrerie du Brabant, journée « neige » à la Schlucht

De printemps : Haut en couleurs de l'arc en ciel

Sortie à Bol d'Air, accrobranche, visite de la Ferme Pédagogique du Pichet à Norroy

D'été : mini-camp au bord du lac de Pierre Percée :

deux nuits sous la tente, sortie à Pokeyland.



Visite de la chèvrerie de Peute Goutte



Sortie patinoire à La Bresse



Vacances de février

Pendant les vacances, de nombreuses activités sont proposées à vos enfants : ateliers culinaires, scrapbooking, balades/promenades, chasse aux trésors, bricolage, grands jeux, activités sportives, etc.

Pendant les vacances d'été, l'ALSH sera ouvert du 8 au 29 juillet. A noter que nous serons également ouverts au mois d'août du lundi 22 au mercredi 31.

Les bulletins d'inscription et programmes de l'été seront disponibles fin mai.

Les responsables de l'ALSH, Isabelle et Nathalie, ainsi que les animatrices, attendent vos enfants avec grand plaisir. N'oubliez pas de les inscrire afin qu'ils puissent retrouver leurs copains et copines.

Contact par email :

periscolaire@cornimont.fr

ou au 06 27 57 35 08

Isabelle MOUGIN et Marie-Josée FRANÇOIS



Élections en décembre

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le conseil des jeunes a été renouvelé en décembre dernier. Il se compose de neuf jeunes conseillers issus des classes de CE2 à la 4^{ème}.

Une première réunion de travail a eu lieu en mars. Plusieurs projets sont au programme. En premier lieu, l'installation d'une fresque sur le mur de l'école des Champs à Nabord dans le cadre du Festival

des Arts Mélangés. Les jeunes ont rencontré un artiste du groupe COVERONE qui leur a montré une première esquisse. Après concertation, une seconde esquisse a été proposée. La réalisation de cette œuvre s'effectuera le samedi 4 juin.

Une seconde réunion s'est déroulée en avril pour évoquer un deuxième projet concernant les déchets jetés dans la nature. Des panneaux d'information seront fabriqués et installés à divers endroits sur la Commune.

Félicitations à ce nouveau groupe de jeunes pour leur implication, leur motivation et leurs idées !

Jimmy SCHMITTER



Nouveau CMJ

PETIT RETOUR EN ARRIÈRE

Depuis que l'ECSP a obtenu son agrément « Centre Social » par la CAF des Vosges (en date du 01/09/22), la structure connaît une vraie effervescence...

Au niveau du personnel permanent de la structure, Auriane COLIN, référente « familles », est en congé maternité. Elle a donc été remplacée sur son poste par Ariane MOREAU qui a repris le flambeau.

AU NIVEAU DE L'ACCUEIL



Cache pots

de poterie en familles, où 21 personnes ont réalisé collectivement, avec Sophie DUGUET, de magnifiques cache-pots. Leur mise en place a été suivie d'un moment de convivialité.

Pour rappel, des ouvrages (livre, BD, magazines, CD, etc.) se trouvent en accès libre sur les rayonnages derrière le bar du hall du rez-de-chaussée et n'attendent que vous et votre envie de les découvrir... Un « défi » avait été lancé afin de trouver un nom à cet espace. Une trentaine de propositions nous avaient été adressées. Et le conseil d'administration en a retenu un : « Livr'échange ».

Nouveauté ! La possibilité est désormais offerte de lire le quotidien « Vosges Matin » à l'ECSP.

AU NIVEAU DES ACTIVITÉS

Les activités régulières ont continué leur lancée, dans toutes leurs forces tranquilles. Il est à noter le maintien sur l'année des activités nouvelles, notamment le tricot le lundi et le cours de français le vendredi.

Les événements notables de l'année :

Un stage de théâtre/vidéo s'est déroulé lors des vacances de février. Il a concerné six jeunes du territoire. Un court-métrage a ainsi été réalisé. Les jeunes ont pu appréhender toutes les phases de la construction, de

l'écriture du synopsis, du scénario. Ils ont pu s'initier au tournage, montage, etc.

Le résultat final est un film d'une quinzaine de minutes intitulé « El Punto ». Il a été diffusé en avant-première à l'ECSP en présence des jeunes acteurs, de leurs familles et des élus de la CCHV, dont le Vice-Président en charge de la culture, M. Erik GRANDEMANGE.

Ce projet a été rendu possible grâce au soutien financier de la CCHV dans le cadre du « Festival des Arts Mélangés » et de la CAF des Vosges. Dans l'attente de sa diffusion auprès du grand public, vous pouvez accéder au « teaser » via le lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=LGO3Bhf0Y7I>

Merci à Sophie NOWAK et Ghislain BOURQUIN qui ont encadré et animé ce stage. Et merci aux Harmonies de Cornimont/La Bresse qui ont réalisé la bande son.



*Stage théâtre vidéo avec Sophie NOWAK et Ghislain BOURQUIN
crédit photo Ghislain BOURQUIN*

MUTUALISATION ALSH

L'offre d'accueil de loisirs des vacances de février 2021 sur la commune était quelque peu différente de ce qui était proposé jusqu'à maintenant.

Un bi-pilotage s'est effectivement mis en place sur cette période conjointement avec la Directrice de l'ALSH des Grands Meix, Isabelle MOUGIN, et Nathalie MURATORI, responsable du Pôle Jeunesse de l'ECSP, toutes deux titulaires du BAFD.

L'ECSP a fait le choix de ne plus proposer d'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) lors des vacances scolaires (horaires restrictifs, inscriptions en baisse, difficulté à recruter du personnel, etc.). Désormais, l'ECSP se focalise sur l'organisation de séjour et des projets ados.

Cela permettra à Nathalie MURATORI de prendre la direction de l'ALSH des Grands Meix pour une ouverture supplémentaire du 22 au 31 août.



SÉJOUR DANS LE JURA

Escapade du côté du Haut-Jura à Cerniébaud pendant la première semaine des vacances de Printemps avec 14 jeunes de 6 à 12 ans résidants de la vallée de la Moselotte. A noter que pour beaucoup, ce fut leur premier séjour sans les parents !



Séjour dans le Jura

Au programme :

- Découverte des environs : belvédère des Mouflons, la Source Bleue, les gorges de la Langouette, le lac de Saint Point, Pontarlier,
- Activités sportives : biathlon, poney, tir à l'arc, piscine,
- Moments conviviaux : cinéma, pique-nique, veillée.

L'organisation de ce séjour a été réfléchi fin 2021 avec la mise en place d'actions de co-financement (vente d'agrumes, tombola dont des billets sont toujours en vente) qui ont permis de faire baisser le coût de revient de la semaine aux familles.

L'ECSP remercie vivement le Collège Hubert CURIEN et l'EHPAD Le Couarôge pour la mise à disposition des 2 mini-bus de 9 places.

DÉFI J'Y VAIS

Pour la 3^{ème} année consécutive, l'ECSP a participé au « Défi, j'y vais » qui a eu lieu du 2 mai au 22 mai 2022.

Pour rappel, ce challenge permet d'initier de nouveaux comportements vis-à-vis des déplacements, en favorisant les mobilités durables (le vélo, mais aussi la marche, la trottinette non électrique, les transports en commun, le covoiturage, etc.). L'enjeu est de diminuer notre empreinte carbone lors de nos déplacements et ainsi améliorer la qualité de l'air. Le total des kilomètres parcourus par les participants sera converti en dotation financière au profit d'une entité œuvrant dans les domaines des mobilités actives, de la solidarité ou de la santé.

COIN FAMILLES

Par ailleurs, les activités à destination des familles se sont développées, dans le cadre du projet du centre social initié en septembre 2021 :

- Les cafés-rencontre se sont stabilisés, tous les jeudis matin, à partir de 8h30, afin de pouvoir venir profiter de ce temps entre adultes après avoir déposé les enfants à l'école. Une dizaine de participant(e)s réguliers a fait de ce temps une réelle bouffée d'air frais et de bonne rigolade dans la semaine ; de quoi envisager et

construire de nouveaux projets ensemble, autour de la parentalité, mais aussi de l'animation du territoire !

- Tous les mercredis, hors vacances scolaires, sont proposées des activités à vivre en famille. Activités manuelles ou sportives, découverte du territoire ou sorties. Remerciements particuliers à la ludothèque de la MLC de La Bresse qui nous a accueilli une fois par mois cette année et nous a permis de proposer, pour toute action nécessitant un déplacement, une solution de transport pour les personnes sans mobilité (prêt du mini-bus).
- Pendant les vacances scolaires, nous avons testé des formules différentes pour proposer à chaque fois des animations à vivre en famille, autour d'une thématique (Noël, hiver, etc.) ou en s'appuyant sur des intervenants et partenaires de qualité qui nous entourent ; c'est dans cette dynamique que le stage poterie a été organisé en février, que l'atelier scrapbooking a été mis en place en avril, et que la rentrée prochaine vous réserve quelques surprises !
- Les sorties familiales ont permis de visiter le marché de Noël de Colmar en fin d'année, d'aller se détendre au parc aquatique du Laguna en mars et de découvrir le patrimoine à l'Ecomusée d'Alsace au mois de mai.
- Il est à noter un partenariat particulier, celui qui lie l'ECSP et l'association Ballast, et qui a pris, entre autres cette année, la forme d'un atelier « broc-déco-récup » en famille le 21 avril dernier ; les familles, accompagnées par l'artiste plasticien François KLEIN, ont eu l'occasion de créer des épouvantails à partir de matériaux de récupération. Ces épouvantails seront installés le long de la voie verte, là où ont été plantés des arbres fruitiers par les enfants de différentes écoles du territoire.



Atelier épouvantails avec François KLEIN et BALLAST crédit photo Michel LAURENT

À VENIR

« Une Fête du Vélo » se tiendra le dimanche 12 juin sur le site du terminus de la voie verte. Cette après-midi festive, ludique, culturelle (avec de la musique, du théâtre, de la danse) soutenue par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et la CAF sera mise en place dans le cadre de partenariats avec les associations « Ballast » et « Recré ».

L'assemblée générale aura lieu le samedi 25 juin ; même si ce temps fort de la vie et de la gouvernance

de l'association a forcément un côté formel, cela ne doit pas nous faire oublier le plaisir d'être et de faire ensemble, au cœur de ce qui nous relie ! Une nouvelle formule est en cours de construction... Nous vous tiendrons informés. Mais si d'ici là vous avez des suggestions, des envies, des remarques, n'hésitez pas à venir nous voir.

Des projets pour les adolescents avec le séjour dans le Jura (du 11 au 15 juillet) et un « Chantier Jeunes » (du 18 au 23 juillet).

Rendez-vous tous les mercredis, jusqu'aux vacances, pour un temps à partager en famille. Programme mensuel à demander à l'ECSP.

Quoi de mieux pour fêter les vacances que de partir en famille ... à Fraispertuis ! Sortie familiale exceptionnelle le dimanche 10 juillet. Infos et inscriptions auprès d'Ariane (Tél : 07 65 89 63 24).

POUR NOUS SUIVRE

L'actualité de l'ECSP continue :
Sur nos pages Facebook ! Merci de nous suivre (et de vous abonner)  ECSPCornimont88
et Auriane Référente famille ECSP

De même, nous vous invitons à consulter le site internet de l'ECSP (mis à jour par Jérôme GURY) à cette adresse : <http://ecsp-cornimont.org/>

Et si vous souhaitez recevoir par mail nos informations, il suffit de nous en faire la demande.

L'équipe de l'ECSP



Animations d'été 2022

La commission animation et la municipalité vous donnent à nouveau rendez-vous les vendredis soir pour les animations d'été.

- **21 juin** : Fête de la Musique
- **8 juillet** : Passage du Tour de France sur notre Commune (après-midi). Animation musicale, jeux d'antan et exposition de vieilles voitures (2 CV, etc.) sur la place de la Pranzière. Après le passage du Tour, poursuite de l'animation musicale, apéro-concert et marché des produits locaux
- **13 juillet** : Nevermind - Animation musicale, défilé de lanternes, feu d'artifice
- **15 juillet** : Car'All Alone - Animation musicale
- **22 juillet** : MOLTO VIVO - Ensemble musical
- **29 juillet** : TRIBUTE Serge GAINSBORG - Serge, élégance acoustique
- **5 août** : Groupe folklorique La Sundgauvia de Rixheim
- **12 août** : Franck MEINEN - Conteur
- **19 août** : Tof Blanc - spectacle de jongleries clownesques et sculptures sur ballons
- **27, 28 et 29 août** : Fête foraine

Comme les années précédentes, nous informerons au fur et à mesure les habitants de la Commune, ceux des alentours et les touristes pour ces différentes animations populaires. L'information sera faite par voie de presse, par affichage et par les radios locales.

Nous souhaitons pouvoir vous saluer nombreux lors de ces différents évènements qui vont apporter de la convivialité et de la bonne humeur au cœur de notre village.

Marie-Josée FRANÇOIS



Groupe Nevermind le 13 juillet



Tof Blanc le clown le 19 août



Molto Vivo le 22 juillet



Tribute Serge Gainsbourg le 29 juillet

Les animations sportives

LE TRAIL HIVERNAL DE LA MOSELOTTE



Trail de la Haute Moselotte

Le dimanche 27 février dernier, le Club Olympique de la Haute Moselotte (COHM) a organisé son trail.

Cette manifestation, qui a eu lieu sous un magnifique soleil, a connu un franc succès. Presque 600 coureurs ont emprunté les chemins et sentiers forestiers de Cornimont et de Saulxures-sur-Moselotte.

Messieurs Jérôme MATHIEU, Conseiller Départemental et Maurice CLAUDEL, Président de la Ligue contre le Cancer, accompagnés de Madame Marie-Josée FRANÇOIS, Adjointe au Maire étaient présents pour la remise des prix aux coureurs classés dans les différentes catégories (14 et 28 km).

Toutes nos félicitations aux organisateurs et bénévoles, aux sportifs qui ont participé à cette manifestation.

DU CÔTÉ DE L'UNSS

Le 16 mars dernier était organisé à Cornimont le Championnat Départemental UNSS.

Thibault POIROT, professeur d'EPS au collège Hubert CURIEN et son équipe de bénévoles ont accueilli 260 élèves pour une course d'orientation à la Croix de Mission.

Les élèves qualifiés à Cornimont se sont rendus le 30 mars aux championnats académiques de course d'orientation à St Quirin (Moselle). Leur victoire leur permet de pouvoir participer au championnat de France UNSS de course d'orientation à Guémene Penfao (Académie de Nantes) du 7 au 9 juin 2022.

Bravo à tous ces élèves qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes et pour leur implication.



UNSS course d'orientation

L'OPEN D'ESCALADE DE CORNIMONT REGROUPE PLUS DE 60 ENFANTS

Après trois ans d'absence en raison de la crise sanitaire, le dimanche 27 mars, le Club Alpin Français de Cornimont « Les Orangs-Outans » a organisé une nouvelle version de son Open d'escalade, où plus de 60 enfants répartis en quatre catégories ont participé.

Après un long travail de la part des bénévoles pour préparer le mur et les 16 voies spécialement créées pour la journée, le dimanche à 9h du matin tout était prêt pour accueillir les premiers enfants.

Cette compétition, qui s'adresse aux catégories microbe, poussin, benjamin et minime, a été marquée par la bonne ambiance et la bonne énergie des participants et des organisateurs.

Au total, ce sont 63 enfants qui ont participé à cette journée d'escalade. Chaque participant avait toute la journée pour marquer le plus grand nombre de points en gravissant chacune des voies qui lui correspondait selon sa catégorie.

Les premières places dans chaque catégorie étaient les suivantes : Lucie ANTOINE et Gaspard PHILIPPE (benjamin), Maloe TORNAMBE et Mayeul GARZANDAT (microbe), Mélie GEHIN et Marcellin RINDERKNECHT (minime), Elia VAXELAIRE et Marius PHILIPPE (poussin).

Sébastien VALDENNAIRE, organisateur de l'Open 2022, et Philippe GÉGOUT, Président du club ont remercié la Commune pour leur implication dans cette activité et tous les partenaires qui ont participé en offrant différents lots : Conseil Départemental des Vosges, Climb-Up Mulhouse, Climbing Mulhouse Center, La salle des Frères Mawem, Petzel, Climb-Up Nancy, Intersport, Bol d'Air, La Belle Montagne, Menuiserie Boissonnet, Confiserie Bressaude, Brico 10 et boucherie Genêt et Marchand.

Marie-Josée FRANÇOIS



Open d'escalade

Le Tour de France

TOUR de **france**TM
109^e ÉDITION
1^{er} - 24 JUILLET 2022

PASSE À CORNIMONT LE 8 JUILLET 2022

La caravane publicitaire et les coureurs traversent notre commune en venant de La Bresse par la R.D. 486 pour se diriger vers Le Thillot.

Le passage de la caravane publicitaire va avoir lieu à Cornimont à 14 heures environ et les coureurs passeront au plus tôt à 15h45.

Pour la sécurité de la manifestation sportive, pour celle des coureurs et des spectateurs, il sera strictement interdit de circuler sur cet axe le 8 juillet à compter de 12 heures.

Par ailleurs, le stationnement sera interdit sur l'axe, sur ses accotements y compris les places de parking matérialisées et aux abords des intersections le 7 juillet à partir de 18 heures.

Les animations prévues durant cette journée se dérouleront place de la Pranzière ; de ce fait, le stationnement et la circulation seront interdits le 8 juillet à 8 heures.

Médiathèque

LA BIBLIOTHÈQUE DEVIENT MÉDIATHÈQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la bibliothèque est devenue médiathèque gérée par la Communauté de Communes des Hautes-Vosges.

Quelques modalités de la nouvelle organisation

Emprunt et retour des documents : la carte de lecteur est exigée à chaque opération de prêt. Le lecteur peut emprunter 6 documents (dont 2 nouveautés) pour une durée de 21 jours. Il est possible de prolonger le prêt d'un document sur simple demande (sauf pour les nouveautés) et de se faire réserver un document déjà emprunté.

En cas de retard dans la restitution des documents empruntés :

- **1^{er} rappel** : après 7 jours de retard, un avis sera envoyé par courrier électronique, soit par courrier postal,
- **2^{ème} rappel** : 7 jours après cet avis, suspension du droit de prêt. L'utilisateur reçoit un courrier électronique ou postal l'informant de sa suspension du droit de prêt jusqu'à la restitution des documents en retard,
- **3^{ème} rappel** : 7 jours après le 2^{ème} rappel. L'utilisateur reçoit un courrier postal, indiquant la liste des documents à rendre et leur tarif.



Zinc Grenadine intervention de Corine DREYFUSS

Les horaires de la médiathèque

- le mercredi de 9h à 11h et de 14h à 16h
- le jeudi de 9h à 11h
- le samedi de 14h à 16h

Les tarifs

➤ Habitant de la CCHV	Gratuit
➤ Touriste justifiant d'un hébergement sur le territoire	Gratuit
➤ Personnel communal ou intercommunal travaillant sur le territoire	Gratuit
➤ Particulier venant de l'extérieur	20 €
➤ Association ou collectivité venant de l'extérieur	20 €
➤ Mineur, étudiant, chômeur venant de l'extérieur	10 €
➤ Carte perdue/cassée (habitants CCHV et extérieurs)	1 €
➤ Ouvrages abîmés/non restitués	Prix d'achat du livre

Marie-Josée FRANÇOIS



Jardin partagé du Couarôge

Fête de l'Eau

L'édition « Fête de l'Eau 2021 » restera une manifestation particulière puisqu'elle s'est déroulée uniquement sur l'après-midi du dimanche 19 septembre avec des animations en format réduit.

Tout au long des mois qui l'ont précédée, les organisateurs sont restés dans l'incertitude de pouvoir accueillir les visiteurs en raison de la crise sanitaire.



L'AMAP et les Choucas Gourmands

Grâce à la volonté et l'ingéniosité des organisateurs, voici quelques exemples des animations qui ont pu être proposées.



Ballast

L'Espace Culturel et Social de la Pranzière, partenaire incontournable de la Fête de l'Eau, a mis à disposition la galerie Georges LAVANCHE où Danièle GRANDEMANGE a présenté son exposition « Au fil de l'eau... le textile ». Pendant ce temps était diffusé le film « La Fortune de la Salamandre » réalisé par les résidents du Couarôge, présents pour l'évènement.

Sur la place de la Pranzière, plusieurs associations se sont fait connaître. Certaines ont installé leur stand en proposant des ateliers de réparation d'objets ménagers, de fabrication artisanale de produits d'entretiens ou cosmétiques.

Les jardins de Bonnegoutte et des Panrées ont ouvert leurs portes au public tout en proposant différentes animations.

Les écoles n'ont pas été oubliées ; un spectacle de marionnettes par la compagnie ZANNI a été proposé aux élèves le vendredi 17 septembre au centre de polyactivité sur le thème de la prolifération des déchets.



Rando'nett Hautes Vosges

Les agents des collectivités se sont mobilisés

L'occasion pour les ambassadeurs du tri de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges de se faire connaître et d'expliquer leurs missions ; les personnels des espaces verts et du service de l'eau de la commune de présenter leur façon de travailler et d'échanger avec les visiteurs passionnés du jardinage et sensibles sur le sujet de la transition écologique.



La CCHV

La Fête de l'Eau a bien porté son nom !

En effet, la pluie s'est invitée au programme mais elle n'a pas découragé les musiciens, les collégiens qui proposaient des crêpes, tous les intervenants et le public. Tous heureux de pouvoir enfin sortir et se retrouver en prenant les précautions nécessaires pour se protéger des virus.

Merci à tous et souhaitons que l'édition 2023 redevienne normale !



Sel des Hauts



Vente de crêpes par la classe Montagne du collège



La Fortune de la Salamandre par les résidents du Couarôge

Brioche de l'amitié

Depuis bientôt cinquante ans, l'UNADAPEI (Union Nationale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés) organise tous les ans une opération « Brioche de l'amitié » en proposant des brioches au tarif de 5 euros. Le bénéfice de cette vente est reversé aux associations départementales. L'argent ainsi récolté est utilisé pour améliorer les conditions d'accueil des enfants dans les établissements tels que le foyer « Le Tremplin » à Saint-Amé, par exemple.

Cette année, la vente en porte à porte n'a pas été possible ; les boulangers ont vendu directement les brioches au cours de la semaine du 11 au 17 octobre 2021 et ont reversé la somme de 435 € à l'ADAPEI.

Au niveau départemental, la collecte a dégagé un résultat de 35 000 €.

Merci à tous ceux qui ont acheté des brioches et merci aux boulangers pour leur participation à cette opération.

Annette MARCHAL



Repas des anciens

Traditionnellement, en octobre, la municipalité honore les anciens en leur offrant un repas convivial.

En 2021, la Mairie étant en travaux, les services ont intégré le centre de polyactivité. Du fait du manque de disponibilité de la salle, le repas a été remplacé par un bon d'achat de 18 €. Les habitants de plus de 70 ans ont donc été destinataire d'un courrier avec coupon réponse. Chacun avait la possibilité d'accepter ou non le bon d'achat ou encore d'en faire don aux Restos du Cœur.

Des palettes de produits alimentaires et d'hygiène ont ainsi été offertes à l'association pour venir en aide aux personnes en difficulté. Merci pour votre geste !

En 2022, nous pourrions nous retrouver pour cette journée si chaleureuse et sympathique qu'est le repas des anciens.

Annette MARCHAL



Repas des anciens 2019

Saint Nicolas à l'EHPAD



Le Saint Patron de la Lorraine



Père Fouettard

Après une année d'absence due aux conditions sanitaires, Saint-Nicolas et Père Fouettard ont franchi avec grand plaisir les portes de la Résidence d'Accueil et de Soins « Le Couarôge ». Le lundi 6 décembre, les deux compères ont apporté les cadeaux préalablement préparés et offerts par le CCAS aux résidents ravis. Ce fut aussi l'occasion de partager un bon goûter et de profiter d'une pause musicale.

Annette MARCHAL

Rappel des horaires des travaux de bricolage extérieur



Afin de respecter la quiétude de votre voisinage, voici un rappel sur les horaires à respecter pour vous adonner à vos travaux bruyants de bricolage extérieur :

Jours ouvrables : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h30

Samedi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00

Dimanche : 10h00 à 12h00

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Contre les cambriolages, les bons réflexes !
OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Afin de compléter l'action de la gendarmerie, la police municipale vous propose également de surveiller votre domicile en cas d'absence prolongée.

Une attention particulière sera portée à votre habitation lors des patrouilles. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages) et des mesures conservatoires seront prises pour préserver les traces et indices avant l'intervention de la gendarmerie.

Pour bénéficier de ce service, merci de remplir le formulaire disponible sur le site de la commune. Vous pouvez également venir directement retirer un exemplaire à la Mairie. Une fois renseigné, il sera également transmis à la gendarmerie.

La Police Municipale

RELAIS DES SERVICES PUBLICS



AIDE ADMINISTRATIVE POUR :

Un courrier que vous ne comprenez pas ? Une démarche administrative à faire ?

Le **Relais Services Publics** est là pour vous accompagner

Aides et services :

- un accès internet
- un accès à une ligne téléphonique
- des renseignements administratifs de tout ordre
- une aide pour la constitution d'un dossier
- obtenir un formulaire ou un certificat
- obtenir un rendez-vous avec un ou des partenaires du Relais Services Publics
- des photocopies, etc.

Des ateliers sont également organisés régulièrement sur différents thèmes.

Ouvert uniquement sur RDV, téléphoner au 03 29 24 96 46

LA BRESSE

7a rue de la Claire

Tél : 03 72 58 00 09

email : abourgeois@pays-epinal.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi de 13h30 à 17h00

Vendredi de 8h30 à 12h00

SAULXURES SUR MOSELOTTE

87 rue du Collège

Tél : 03 29 24 96 46

email : abourgeois@pays-epinal.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi de 8h30 à 12h00

et de 13h30 à 17h00

Mardi de 8h30 à 12h00

Mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00

et de 13h30 à 17h00

Locaux professionnels



La Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges a pour mission de soutenir l'activité économique et de favoriser l'attractivité du territoire.

En partenariat avec le Conseil Départemental, elle propose aux propriétaires de biens professionnels vacants de les faire apparaître gratuitement sur un site de référencement afin de donner une opportunité supplémentaire d'effectuer une transaction rapide.

Pour inscrire votre bien ou pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

M. Sylvain ZYGMANIAK
03.29.35.72.06
s.zygmaniak@vosges.cci.fr

Roger NICAISE

Commerces



CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE AU BAR DU CENTRE

Yvan SCHUBNEL, connu aussi sous le nom de « Choupy », vient de prendre sa retraite.

Il a débuté son apprentissage à l'Imprimerie GIROMPAIRE en qualité de compositeur-typographe. Il a occupé cet emploi pendant 22 ans avant de reprendre le Bar du Centre. Cette institution située Place de la Pranzière a ouvert ses portes en 1863 où seulement six propriétaires se sont succédés en 158 ans. C'est dans ce commerce que pendant 22 ans, Yvan a accueilli ses clients toujours avec le même dynamisme, la même énergie et le même sourire. La municipalité lui souhaite une bonne et longue retraite.

Maintenant l'aventure continue avec Ricardo et Véra ! Depuis le 21 décembre dernier, ils s'affairent derrière le comptoir pour servir les clients avec une grande amplitude d'heures d'ouverture. En plus du bar, du PMU et de la FDJ (Française des Jeux), le développement d'une restauration rapide ainsi que des concours de billard et de fléchettes font partie des nouveautés de l'établissement. Nous souhaitons à ce jeune couple une pleine réussite à la hauteur de leurs ambitions.

Ouverture du Garage CHEVRIER



Maintenant le commerce continue de vivre avec David CHEVRIER. A l'âge de 20 ans, il suit les traces de son père en tenant une station essence dans le sud de la France. Mais les petites stations essence cessant leur activité, il dirige un NORAUTO et un FEU VERT.

Le garage CHEVRIER propose à ses clients, sans rendez-vous : petit entretien, pneus et accessoires, produits d'entretien, etc. Il souhaite se diversifier avec un service « moto » (vente et entretien) ainsi que trottinettes et vélos électriques (vente).

2 rue du Faing - Tél : 03 29 24 24 27



La Brocante de Papy

Pascal MOUTHON, originaire de Nancy, passionné de brocante s'est installé 54 rue de la 3^{ème} DIA.

La Brocante de Papy est généralement ouverte les samedis et dimanches de 10h à 19h et ponctuellement en semaine.

Tél : 06 23 81 34 43

Départ du Garage GHV

Installé depuis plus de vingt ans, le garage GHV a déménagé à Saint Étienne-lès-Remiremont.

Saban EGILMEZ, depuis son plus jeune âge, est passionné de belles mécaniques.

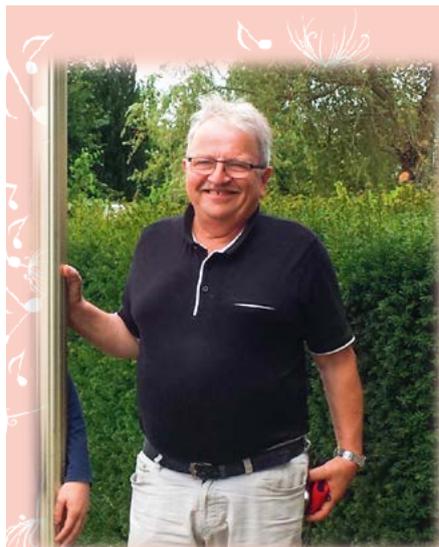
En 2016, son épouse Sengur le rejoint dans l'aventure, suivi de leur fils Dinan. Un grand merci à toute l'équipe du garage GHV pour le travail accompli durant toutes ces années.



👤 Rémi CHAMPION
✉ sdc.serrurerie@gmail.com
☎ 06 59 21 04 93
📍 61 Route de Xoulces
88310 Cornimont



Homages



Alain MONTILLOT nous a quittés en août !

Passionné de musique depuis sa plus tendre enfance, Alain s'est engagé au sein de l'harmonie municipale peu après son arrivée sur la commune en 1977.

Il entraîne avec lui plusieurs membres de sa famille.

Il devient chef de batterie fanfare, rentre à « l'Orchestre des Grognards » et en 2009 participe à la création du groupe « Cors et accords ». Lors des fêtes patriotiques, il nous accompagnait avec son clairon pour jouer les hymnes nationaux, toujours disponible après ses heures de travail en tant que boulanger.

Sa famille et ses amis pleurent un homme habité d'une grande gentillesse et très serviable. Nous leur souhaitons également force et courage.

Au revoir Alain !

Michel ZANCHETTA s'en est allé en août dernier !

Figure bien connue des habitants, Michel s'est engagé au sein de plusieurs associations. Il a travaillé au sein des services techniques de la commune. Il aura laissé son empreinte dans la grande famille du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) où il a terminé sa carrière au grade de lieutenant/capitaine.

Chef de centre de la caserne de Cornimont, il a œuvré pour mettre en place le groupe des jeunes sapeurs-pompiers, vivier incontestable pour les futures recrues. Homme serviable et empreint d'une grande gentillesse, il était apprécié de tous. Il laisse un grand vide auprès de sa famille et de ses amis à qui nous souhaitons force et courage.

Au revoir Michel !



Yves VALENTIN nous a quittés en février dernier à l'âge de 76 ans

Bien connu dans notre cité pour avoir exercé le métier d'enseignant, il était très apprécié de ses élèves. Il s'attachait à leur inculquer les valeurs fondamentales humaines, des valeurs de justice, respect, solidarité et de citoyenneté. Il adhéraient fortement à toutes ces valeurs puisqu'il a partagé son temps en s'engageant dans plusieurs associations telles que l'association syndicale des familles, radio Gué Mozot, le musée des 1001 Racines, etc.

Homme de conviction, il s'est engagé durant de longues années au sein du conseil municipal. Élu Adjoint au Maire en 2001, il a terminé ses mandats en 2013 en gérant les dossiers relatifs aux travaux et à l'urbanisme, sans oublier son implication active au sein du conseil des jeunes. A nous tous qui l'avons côtoyé dans l'exercice de nos missions, Yves nous laisse dans la tristesse avec le souvenir d'une personne investie, compétente, à l'écoute et disponible. Ton sourire et ta gentillesse vont nous manquer Yves !

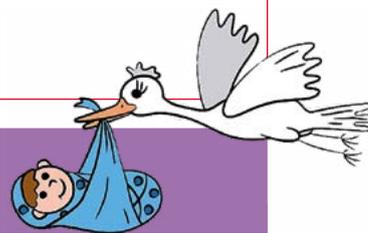
À Elisabeth son épouse, durement éprouvée, et à ses enfants, nous présentons nos sincères condoléances et souhaitons force et courage pour poursuivre le chemin de la vie sans lui.

Repose en paix l'ami !



MARIAGES

Le 22 mai 2021	Mariage de Guillaume FRICKER et Audrey VAXELAIRE
Le 12 juin 2021	Mariage d'Alexis COLLE et Gabrielle DA COSTA
Le 17 juillet 2021	Mariage de Bruno LOUIS et Emilie CLAUDEL
Le 31 juillet 2021	Mariage de Mathieu BAUER et Karine POISSON
Le 13 août 2021	Mariage de Romain GERARD et Klervi GUEGAN



NAISSANCES

Le 15 mai 2021	à REMIREMONT,	est né Mahé	De Thibaut MEICHLER et de Sarah POIROT
Le 30 juin 2021	à REMIREMONT,	est née Agathe	De Jean-Philippe REMY et de Justine VALENCE
Le 3 septembre 2021	à REMIREMONT,	est né Antonin	De Mickaël GRANDEMANGE et de Marion PIERRAT
Le 23 septembre 2021	à ÉPINAL,	est né Adelin	De Mélanie DUPRÉ et de Jérôme MOUGIN
Le 13 octobre 2021	à REMIREMONT,	est né Éthan	D'Alexis RIBLET et de Paola-Aiola MORVILLE
Le 24 novembre 2021	à REMIREMONT,	est née Angèle	De Henri PERRIN et de Elodie POIROT
Le 24 novembre 2021	à REMIREMONT,	est née Lydie	De Damien MICHEL et de Nathalie MATHIEU
Le 9 janvier 2022	à REMIREMONT,	est née Elena	De Christophe GEHIN et de Laetitia LAHEURTE
Le 19 janvier 2022	à REMIREMONT,	est né Evan	De Cyril GÉHIN et de Karine CHERRIER
Le 21 janvier 2022	à ÉPINAL,	est né Maël	De Adrien RICHARD et de Camille MOUGEL
Le 8 février 2022	à REMIREMONT,	est né Can	De Celal CANDIR et de Marie-Lou PERRIAUX
Le 10 mars 2022	à REMIREMONT,	est né Lucas	De Samuel AMIOT et de Amélie MUNIER
Le 11 mars 2022	à REMIREMONT,	est né Evan	De Victorien CHILDZ et de Elodie MANGEL

DÉCÈS

Le 24 avril 2021	à Remiremont,	Suzanne GALLAUSIAUX née VALDENNAIRE,	93 ans
Le 13 mai 2021	à Cornimont,	Pierre TRAGLIA,	82 ans
Le 8 juin à 2021	à Cornimont,	Colette DEMENGE née GODOT,	97 ans
Le 9 juin 2021	à Sewen (Haut-Rhin),	Stéphane GÉRARD,	50 ans
Le 1er juillet 2021	à Remiremont,	Arlette COLLIN née LAMBERT,	94 ans
Le 3 juillet 2021	à Remiremont,	René DIDIER,	88 ans
Le 5 juillet 2021	à Remiremont,	René PAULIN,	81 ans
Le 11 juillet 2021	à Vandoeuvre-lès-Nancy,	René GOLLÉ,	61 ans
Le 12 juillet 2021	à Épinal,	Nicole TISSERANT née BAILLON,	74 ans
Le 15 juillet 2021	à Épinal,	Bernard GOUNANT,	71 ans
Le 8 août 2021	à Gérardmer,	Alain MONTILLOT,	72 ans
Le 13 août 2021	à Remiremont,	Marguerite AUER née HUMBERTCLAUDE,	89 ans
Le 16 août 2021	à Remiremont,	Sabine GÉRARD,	51 ans
Le 19 août 2021	à Remiremont,	Michel ZANCHETTA,	78 ans
Le 22 août 2021	à Remiremont,	Claude HOUILLON,	82 ans
Le 25 août 2021	à Cornimont,	Bernadette CLAUDEL,	65 ans
Le 26 août 2021	à Cornimont,	Robert GROSDÉMANGE,	84 ans
Le 1er septembre 2021	à Remiremont,	Claire GEHIN,	91 ans
Le 4 septembre 2021	à Gérardmer,	Raymond DENY,	91 ans
Le 25 novembre 2021	à Saulxures-sur-Moselotte,	Jean-Marie GÉRÔME,	85 ans
Le 12 décembre 2021	à Le Thillot,	Léa LAPOIRIE épouse DIERSTEIN,	85 ans
Le 16 décembre 2021	à Cornimont,	Christian VANNSON,	71 ans
Le 19 décembre 2021	à Cornimont,	Frida CLAUDEL née KAEFFER,	93 ans
Le 20 décembre 2021	à Remiremont,	Georgette PIERRAT,	95 ans

